

**Augmentation des besoins en soins visuels et démographie médicale :**

**comment les ophtalmos relèvent le défi de l'accès aux soins**

# **TRAVAIL AIDÉ DANS LES CABINETS D'OPHTALMOLOGIE**

## ***ETAT DES LIEUX EN 2022***

Conférence de presse du vendredi 7 juillet 2023



#TravailAidé #ZéroDélai #Ophtalmologie #SNOF

@snof\_org @snof\_presidence

# Agenda

1. Travail aidé : une reprise franche de sa croissance après le Covid
2. Le déploiement du travail aidé en régions
3. La transformation du cabinet d'ophtalmologie se poursuit
4. Un impact direct du travail aidé sur les délais de RDV
5. Point actualisé sur la prise en charge des affections oculaires
6. Quelles priorités pour une offre de soin cohérente sur les territoires ?
7. Le temps de travail des ophtalmologistes début 2023

# Méthodologie

- **Enquête annuelle par questionnaire inséré dans le bulletin d'adhésion au SNOF et visant à évaluer l'équipe de soins autour de l'ophtalmologiste. Terrain : recueil 1er janvier au 12 décembre 2022**
- **Particularité 2022** : malgré 4 vagues de Covid-19 (variants omicron) et des mesures sanitaires encore très présentes dans les cabinets d'ophtalmologie, 2022 peut être considérée comme la première année depuis 2019 se rapprochant d'une année « normale » en terme d'activité. La chirurgie a aussi repris un rythme élevé (+8 % / 2021).
- 1127 participants. Seuls les ophtalmologistes ayant indiqué leur secteur d'exercice et exerçant en libéral ont été retenus soit 1115.
  - Seulement 6 étaient en secteur 0 (non conventionné, encore appelé secteur 3) et parmi eux, 2 OPH était en travail aidé.
  - 330 ophtalmologistes étaient en secteur 1 et 779 en secteur 2.
  - **Soit 1109 OPH au total.**
- **L'étude porte sur les 1115 ophtalmologistes en secteur 0, 1 ou 2**
- 49,5 % de participation par rapport au nombre de bulletins d'adhésion retournés au SNOF sur la période
- *Eléments du questionnaire :*
  - *Renseignements généraux (sexe, date de naissance, secteur d'exercice, région, ville)*
  - *Nombre d'ophtalmologistes dans le cabinet*
  - *Nombre d'orthoptistes (salariés/libéraux)*
  - *Nombre d'infirmières*
  - *Nombre d'opticiens*
  - *Nombre d'autres assistants médicaux*
  - *Secrétariat physique sur place ou non*

# Les adhérents du SNOF sont représentatifs de l'ensemble des ophtalmologistes libéraux

Année 2022	Ensemble des OPH libéraux (Drees - ISPL)	Enquête Travail aidé SNOF
Hommes	59,9 %	60,3 %
Femmes	40,1 %	39,7 %
secteur 1	33,0 %	29,6 %
secteur 2	66,6 %	69,9 %
S2 Optam	25,0 %	18,9 %
OPH jusqu'à 50 ans*	37,8 %	39,3 %
OPH > 50 ans	62,2 %	60,2 %

\* tous les OPH nés en 1972 ont été inclus

Sources : SNIIRAM (ISPL), SNOF

- Augmentation rapide de la part des moins de 50 ans (35 % en 2020)
- Rajeunissement en cours de la profession
- Bonne participation des jeunes ophtalmologistes
- Légère sous-représentation du secteur 1



# Une étude représentative de l'organisation des ophtalmologistes hors hôpitaux

- L'enquête décrit l'organisation de **50 % des ophtalmologistes travaillant hors hôpitaux**
  - Les 1115 participants de l'enquête représentent **25 % des ophtalmologistes libéraux**
- Ils exercent à plus de 60 % en cabinets de groupe et décrivent l'organisation de l'ensemble de leur cabinet. De ce fait, le nombre d'ophtalmologistes dont l'exercice est analysé est nettement plus important (2146)
- **Il y a donc une amplification de l'enquête par les déclarations des ophtalmologistes exerçants en cabinet de groupe**
- Chaque cabinet a été comptabilisé avec ses ophtalmologistes et ses assistants

**Pour la 3e année, le nombre réel d'aides a pu être estimé avec une précision importante pour l'ensemble des cabinets**

# TRAVAIL AIDÉ : UNE REPRISE FRANCHE DE SA CROISSANCE APRÈS LE COVID



# Le travail aidé continue son développement

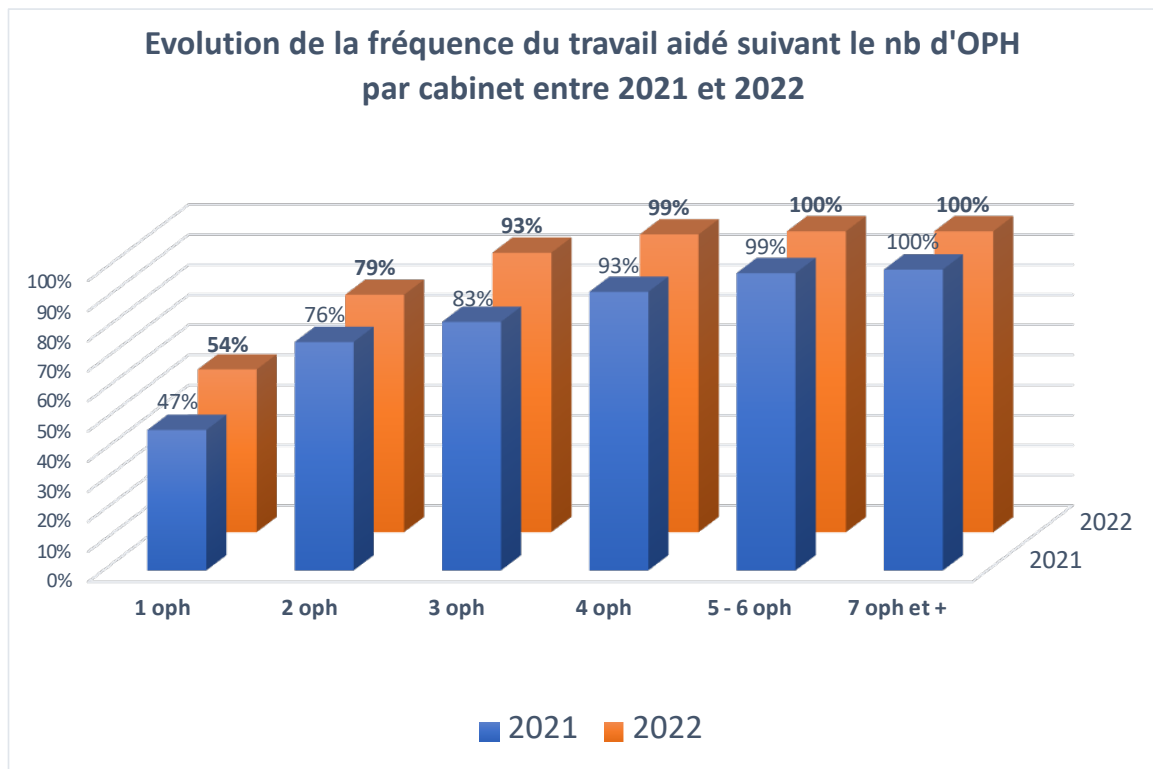
- **Après une stagnation à 71 % des ophtalmologistes en travail aidé en 2020 et 2021, le développement du travail aidé a redémarré en 2022 : 78 % des ophtalmologistes de l'enquête déclarent être en travail aidé avec un ou plusieurs assistants**
- Le travail aidé augmente dans toutes les classes d'âge. Il est quasi-généralisé parmi les moins de 50 ans.
- Les jeunes ophtalmologistes de moins de 40 ans sont à 94 % en travail aidé

Fréquence du travail aidé en fonction de l'âge Année 2022	% OPH	% en travail aidé
Ophtalmologistes de moins de 40 ans	16 %	<b>94 %</b>
Ophtalmologistes de moins de 50 ans	39 %	<b>92 %</b>
OPH > 60 ans	39 %	<b>62 %</b>

- **Les orthoptistes restent de loin les aides les plus fréquentes et les plus nombreuses**, mais les autres types aides (IDE-AMO-opticiens) sont déjà utilisés par près de la moitié des ophtalmologistes et viennent compléter l'équipe de soins

% suivant aide orthoptique ou autre	% OPH 2022	% OPH 2021	% OPH 2020
% total OPH en travail aidé avec des orthoptistes	70 %	65 %	64 %
% total OPH en travail aidé avec autres aides	47 %	41 %	35 %

# Développement du travail aidé en fonction de la taille du cabinet



- Le travail aidé s'est **généralisé en 2022 à partir des cabinets de 4 ophtalmologistes**
- Il a progressé **dans tous les types de structures**
- Pour la première fois, plus de la moitié des ophtalmologistes exerçant seuls **sont en travail aidé (54 %)**

# Les orthoptistes salariés, toujours la principale aide des ophtalmologistes

- **Reprise nette de la croissance en 2022** après un ralentissement dans l'embauche des orthoptistes entre 2019 et 2021 : 58 % des ophtalmologistes travaillent avec des orthoptistes qui sont leurs salariés (*49 % en 2019 et 53 % en 2021*)
  - 41 % en secteur 1 (*38 % en 2021*)
  - 65 % en secteur 2 (*60 % en 2021*)
- On constate un lien entre la taille des cabinets (nombre d'ophtalmologistes) et le nombre d'orthoptistes salariés

Estimation du nombre d'orthoptistes salariés en France dans les cabinets  
d'ophtalmologie : 2390

# Les orthoptistes libéraux intervenant dans les cabinets d'ophtalmologie

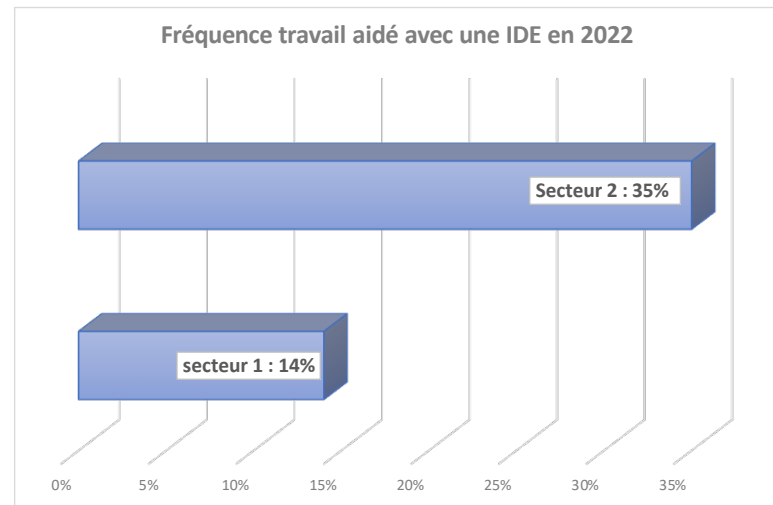
- **29 % des ophtalmologistes travaillent avec des orthoptistes libéraux (25 % en 2021),** le plus souvent à temps partiel
- Fréquence quasi-identique entre ophtalmologistes secteurs 1 et secteurs 2 (28 % et 30 %)
- **Dans 57 % des cas,** ces orthoptistes libéraux travaillent dans des cabinets où il y a également des orthoptistes salariés (52 % en 2021)
- Globalement, **17 % des ophtalmologistes** travaillent à la fois avec des orthoptistes salariés et libéraux (13 % en 2021)

Estimation du nombre d'orthoptistes libéraux en France intervenant dans les cabinets d'ophtalmologie :

814

# Le travail avec les infirmier.e.s salariés continue à se développer

- **En hausse moyenne : +15 % par rapport à 2021**
- En 2022, 29 % des ophtalmologistes travaillent avec des infirmières (25 % en 2019)
- Dans 95 % des cas, les IDE travaillent en présence d'orthoptistes (salariés surtout), 88 % en 2020
- Dans seulement 2,5 % des cas, les IDE constituent la seule aide de l'ophtalmologiste (8 % en 2019)
- **Dans 49 % des cas, il y a au moins deux IDE par cabinet**



2019 : 12 % en secteur 1

2019 : 23 % en secteur 2

Estimation du nombre d'IDE en France salariés dans les cabinets d'ophtalmologistes :  
**668**

# La collaboration avec les opticiens progresse modérément

## Les opticiens salariés sont en hausse modérée : 18 % des ophtalmologistes libéraux font appel à eux (14,5 % en 2021)

- Dans 86 % des cas, ils travaillent avec des orthoptistes et dans 51 % avec des infirmières (proportions stables)
- **9 % des opticiens en cabinet interviennent isolément (cela concerne 1,6 % des ophtalmologistes) contre 13 % en 2021**
- Ils sont de plus en plus souvent incorporés à l'équipe d'assistants, mais à petite dose. Certains peuvent avoir incorporé un cursus d'assistant médical en ophtalmologie
- Ils sont présents chez 9 % des OPH en secteur 1 et 22 % en secteur 2

**Estimation du nombre d'opticiens en France salariés dans les cabinets d'ophtalmologie : 517**



# Les assistants médicaux en ophtalmologie (AMO) sont aussi plus nombreux

- **20 % des OPH les utilisent en 2022**, contre 18 % en 2021 et 11 % en 2020

**La progression des AMO a été forte en secteur 1 : 18 % en 2022 vs 13 % en 2021 et 9 % en 2020** alors qu'elle est restée stable à 20 % pour les OPH en secteur 2. Il faut certainement y voir l'effet du contrat CPAM « assistants médical » (sous conditions de secteur d'exercice, de niveau d'activité) réservé au secteur 1 et aux médecins adhérant à l'OPTAM. **C'est la seule catégorie qui a nettement augmenté en secteur 1, le contrat conventionnel remplit donc son rôle.**

- Dans les cabinets :
  - **Les AMO constituent la seule aide des ophtalmologistes dans 13 % des cas (18 % en 2020)** et 78 % des AMO travaillent avec des orthoptistes (76 % en 2020)
  - Dans 46 % des cabinets employant ces assistants, il y a plus au moins 2 AMO par cabinet

Estimation du nombre d'assistants médicaux (hors IDE et opticiens) en France salariés dans les cabinets  
d'ophtalmologie : **833**

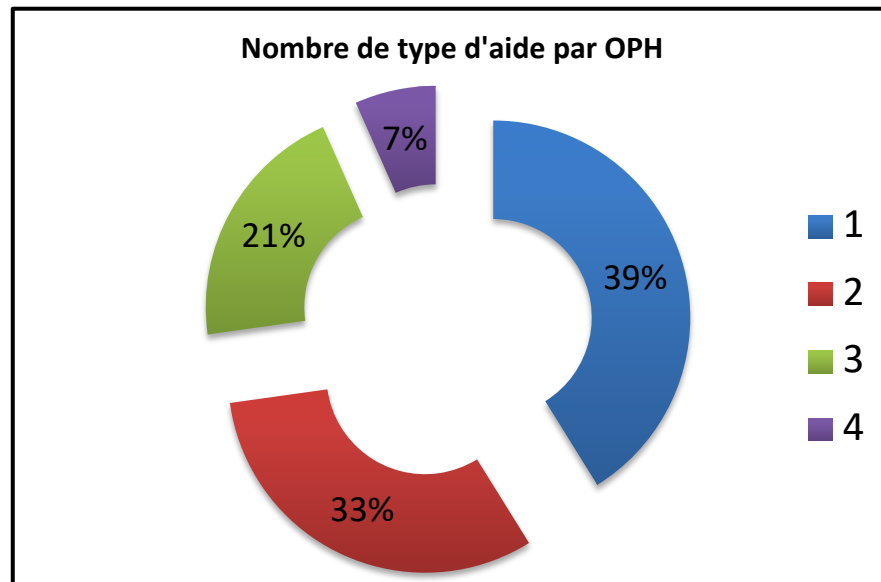
# Enseignements

**Les ophtalmologistes en travail aidé exercent majoritairement avec différents types d'aides (61 % en 2022 vs 51 % en 2020 et 41 % en 2019), c'est à dire en équipe pluri-professionnelle**

**Le travail aidé continue à se développer,**  
avec les différents types d'aides disponibles

- Orthoptiste salarié - Orthoptiste libéral
- Infirmier(e) - Assistant médical
- Opticien

Cette évolution préfigure ce qui devrait se produire dans d'autres spécialités (y compris en médecine générale) avec le développement des « Assistants Médicaux », lesquels peuvent être recrutés sur plusieurs profils (secrétaires médicales – aides soignants – IDE) et des IPA.



# Secrétariat et sites de RDV en ligne

- 84 % des ophtalmologistes ont un secrétariat physique dans leur cabinet
- 8 % n'ont ni secrétaire ni assistant

- 62 % ont un site de RDV en ligne
- Seulement 47 % en secteur 1

## secrétariat sur place

secteur	fréquence
<b>S1</b>	76 %
<b>S2</b>	88 %
Total	84 %

## RDV internet

secteur	fréquence
<b>S1</b>	47 %
<b>S2</b>	69 %
Total	62 %

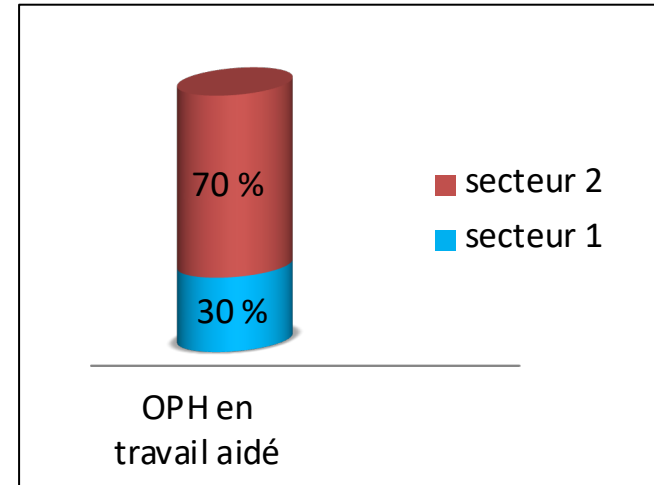
# Les hommes sont un peu plus en travail aidé

- On note **peu de différence** entre les ophtalmologistes hommes et femmes pour la fréquence du travail aidé
  - **Mais les femmes sont un peu moins souvent en travail aidé** (F 73 % / H 80 %), mais l'écart (12 points en 2020) diminue

	répartition	W aidé
Hommes	60,3 %	80,8 %
Femmes	39,7 %	73,1 %

# Enseignements

- Les ophtalmologistes en secteur 1, moins nombreux qu'en secteur 2, sont moins souvent en travail aidé : 63 % vs 82 % soit quasiment 20 points de moins.
- Les ophtalmologistes secteur 2 OPTAM sont en travail aidé à 78 %
- Globalement, **le travail aidé est concentré aux 3/4 sur le secteur 2** (mais il y a une légère sous-représentation des secteurs 1 dans l'enquête)



Cela justifie les contrats d'aide à l'embauche en secteur 1 et OPTAM : contrat de coopération pour les soins visuels (à revoir) et contrat d'embauche d'un assistant médical (Avenant 7 à la Conv. Méd. et présent dans le règlement arbitral)

# Le développement du travail aide suivant les secteurs d'exercice

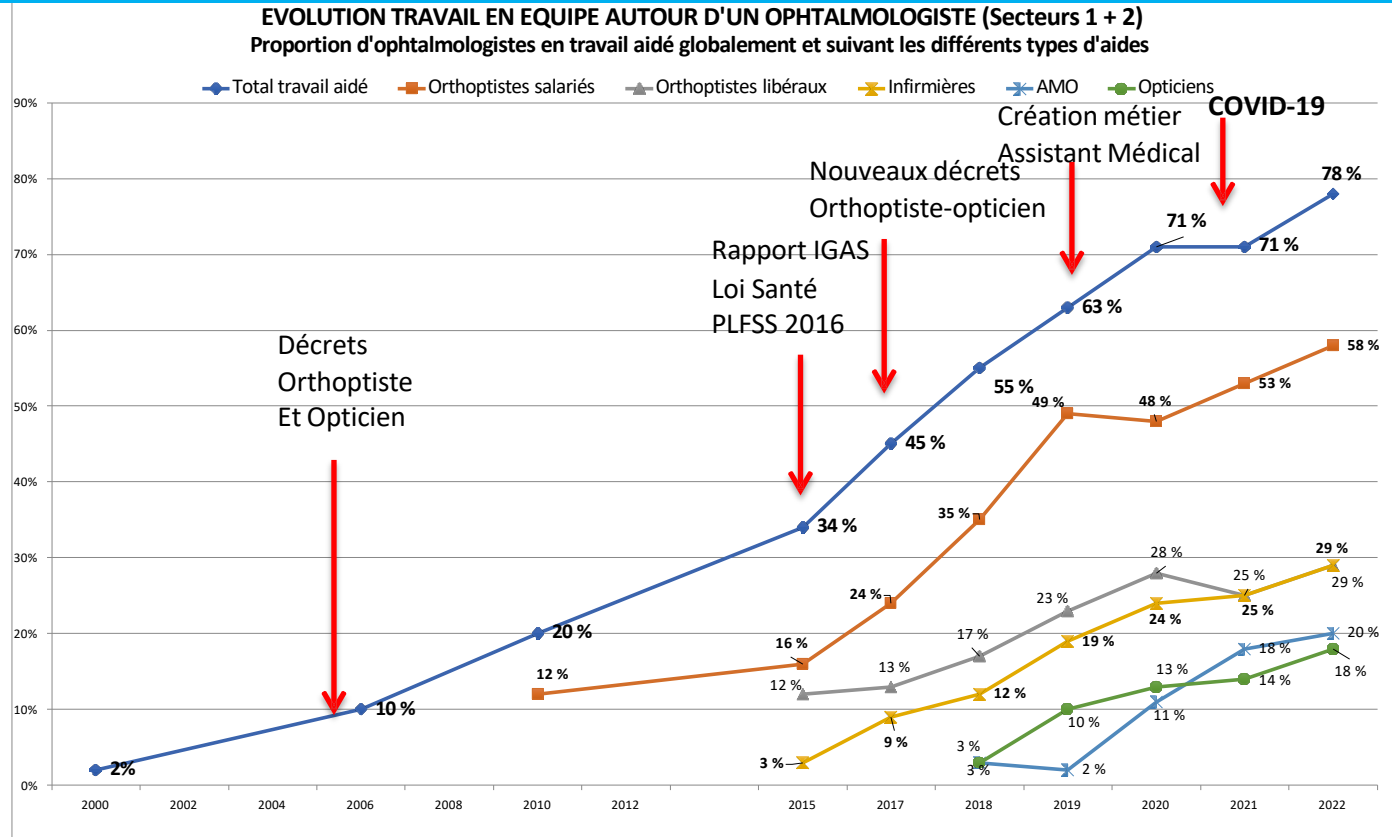
Secteur 1	2019	2020	2021	2022
Total travail aidé	49 %	60 %	59 %	63 %
Orthoptistes salariés	34 %	35 %	38 %	41 %
Orthoptistes libéraux	21 %	27 %	28 %	28 %
Infirmières	12 %	14 %	16 %	14 %
Assistants + opticiens	10 %	9 %	13 %	18 % Assistants
		9 %	9 %	9 % Opticiens
Secteur 2	2019	2020	2021	2022
Total travail aidé	70 %	77 %	77 %	82 %
Orthoptistes salariés	56 %	56 %	60 %	65 %
Orthoptistes libéraux	24 %	29 %	25 %	30 %
Infirmières	23 %	29 %	29 %	35 %
Assistants + opticiens	12 %	12 %	20 %	20 % Assistants
		15 %	17 %	22 % Opticiens

En secteur 1, il n'y a que les assistants qui augmentent de façon conséquente

# Le travail en équipe en évolution constante depuis 2000

## Chiffres globaux Tous secteurs confondus

- 2022 : redémarrage de la croissance générale du travail aidé
- Accélération soutenue depuis le rapport IGAS de 2015



Source SNOF : enquête annuelle adhérents (Taux de réponses : 60 à 80% suivant les années)

# Estimation et évolution des aides de cabinet au plan national entre 2020 et 2022

La méthodologie est exposée en annexe. Elle a été appliquée également à l'enquête 2020.

**La croissance se poursuit à un rythme soutenu : +18 %**

Type d'aide	année 2020	année 2021	année 2022	Evolution 2022/2021
Orthoptistes salariés	1982	2166	2389	10 %
Orthoptistes libérales	928	740	814	10 %
Infirmiers salariés	<b>348</b>	<b>600</b>	<b>668</b>	<b>11 %</b>
Opticiens	226	267	517	93 %
Autres AMO	<b>282</b>	<b>665</b>	<b>833</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3766</b>	<b>4439</b>	<b>5221</b>	<b>18 %</b>

- **Les assistants médicaux en ophtalmologie (IDE, opticiens, secrétaires up-gradées...) augmentent de 32 %** (1533 à 2019) en un an, expliquant sans doute en grande partie la baisse des délais de RDV depuis 2019 = **succès majeur du dispositif de l'Assistant Médical**
- **La croissance de 10 % des effectifs d'orthoptistes était attendue et devrait se poursuivre pendant une dizaine d'année**



# Nombre moyen d'aides par ophtalmologiste en travail aidé suivant la taille du cabinet

Enquête SNOF 2022

Nombre d'ophtalmologistes par cabinet	Orthoptistes salariés / OPH	Orthoptistes libéraux / OPH	Infirmiers salariés / OPH	autres AMO / OPH	Opticien / OPH	Nb moyen d'aides / OPH
1 oph	0,81	0,44	0,24	0,50	0,22	<b>2,22</b>
2 oph	0,72	0,25	0,16	0,25	0,14	<b>1,52</b>
3 oph	0,63	0,16	0,16	0,26	0,11	<b>1,32</b>
4 oph	0,65	0,27	0,17	0,14	0,14	<b>1,37</b>
5 - 6 oph	0,77	0,11	0,18	0,12	0,16	<b>1,34</b>
7 oph et +	0,70	0,11	0,27	0,06	0,13	<b>1,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,72</b>	<b>0,20</b>	<b>0,21</b>	<b>0,18</b>	<b>0,15</b>	<b>1,46</b>

- **Lecture : un ophtalmologiste en travail aidé utilise en moyenne 1,46 aide dont 0,92 sont des orthoptistes**
- Les cabinets unipersonnels ou à 2 ophtalmologistes, pourtant les moins souvent en travail aidé, sont paradoxalement ceux qui ont le plus d'aides, lorsqu'ils ont franchi l'étape du travail aidé
- L'embauche de nouveaux orthoptistes en 2022 a préférentiellement été faite par des ophtalmologistes sans orthoptiste

# LE DÉPLOIEMENT DU TRAVAIL AIDÉ EN RÉGIONS

*Evolution depuis 2019*



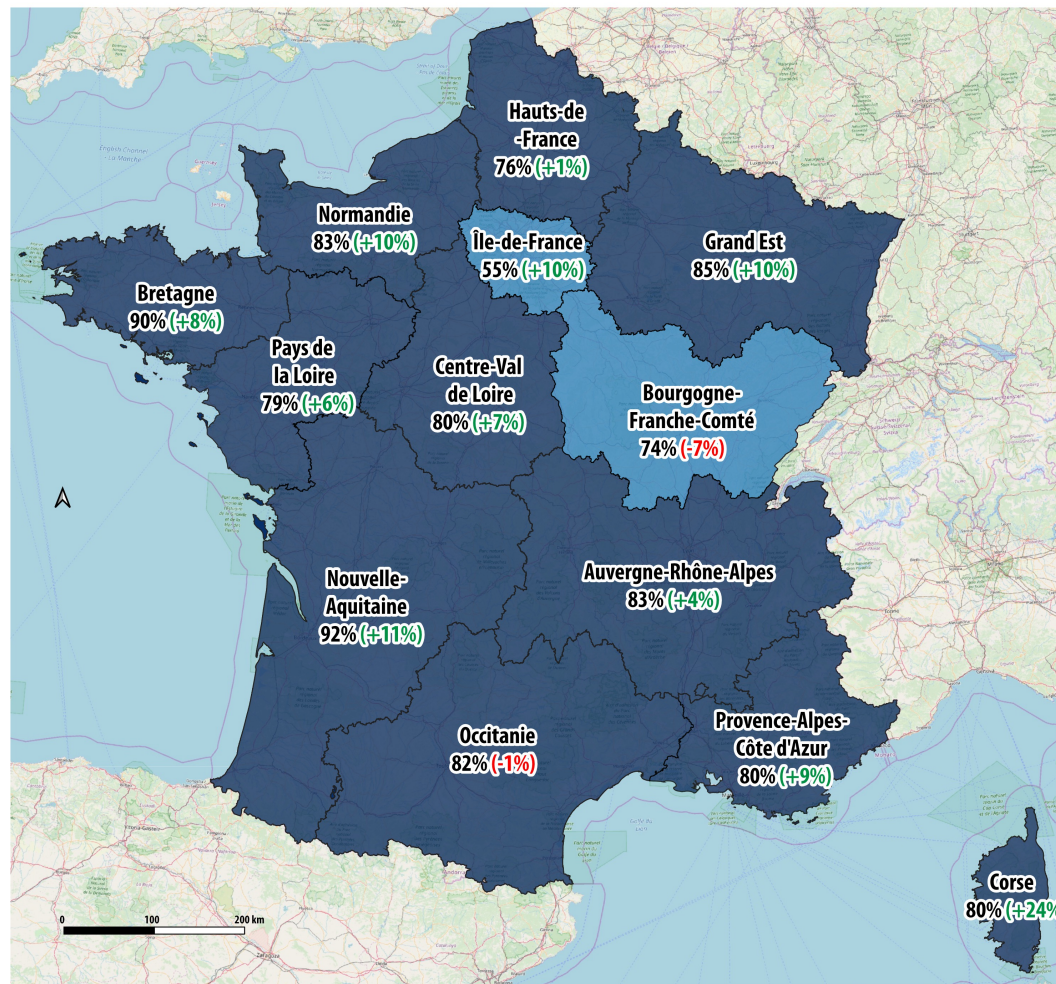
SYNDICAT NATIONAL  
DES OPHTALMOLOGISTES  
DE FRANCE

# La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé en France en 2022

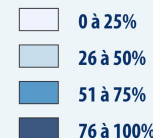
## Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé en 2022

- 78% des ophtalmologistes libéraux exercent en travail aidé en France en 2022, soit 7% de plus qu'en 2021 et +15% depuis 2019.
- Fréquence de 63% en secteur 1 et 82% en secteur 2.
- Les régions Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Grand-Est ont les taux les plus élevés (85 à 92%).
- Les régions Normandie, Ile de France, Grand Est et Nouvelle Aquitaine observent les plus fortes progressions depuis 2021 (10 à 12%).

Notes : Les faibles diminutions en Occitanie et Bourgogne-Franche Comté s'expliquent probablement par des fermetures de cabinets.



### Part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé par région en 2022



(+10%) Différence entre 2021 et 2022

Total en France : 78% (+7%)

- Océan Atlantique : 59% (+9%)

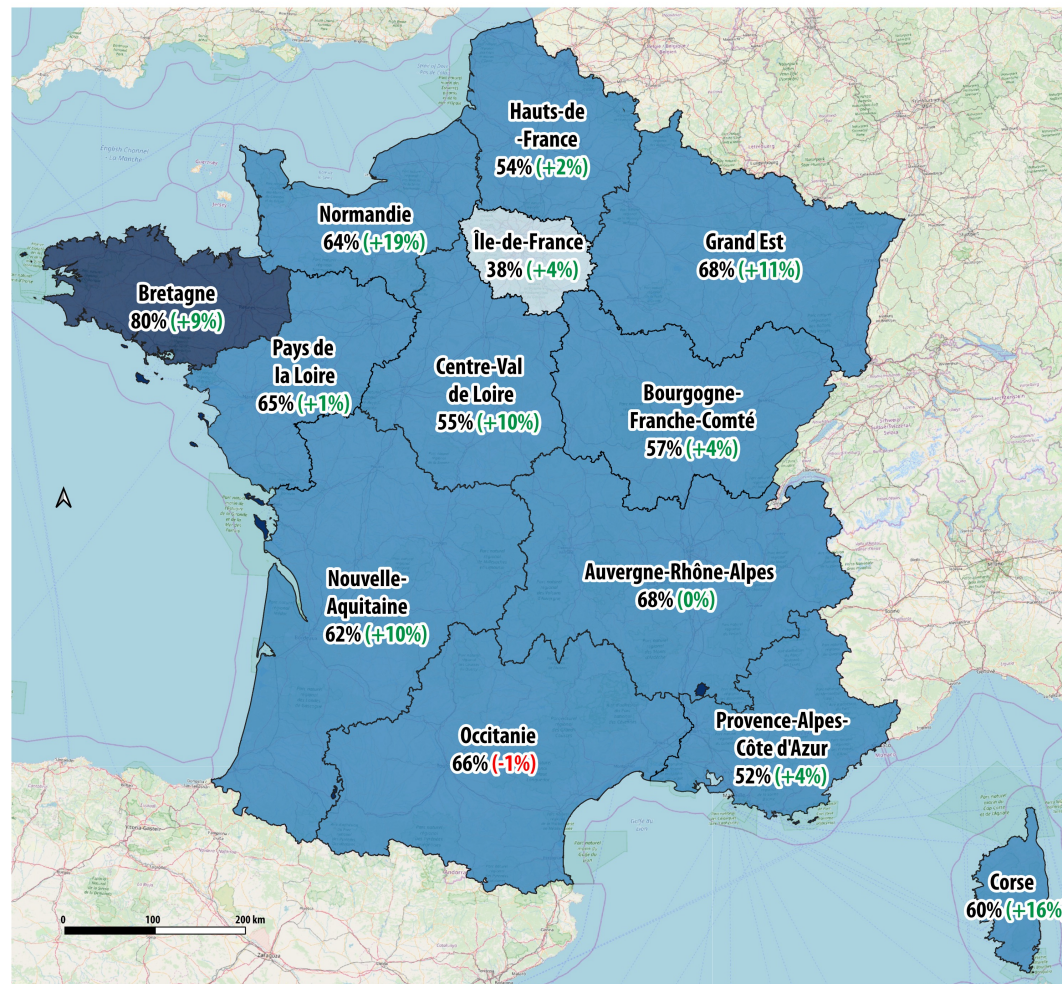
- Océans Indien et Pacifique : 88% (+9%)

## La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes salariés

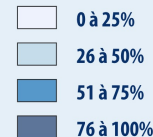
### Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des orthoptistes salariés en 2022

- Plus de la moitié des ophtalmologistes libéraux exercent en travail aidé avec un ou des **orthoptistes salariés**, cette proportion est en nette augmentation depuis 2021 : **+5%**.
- La **Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Occitanie** ont les proportions les plus élevées (80%, 68%, 68 et 66%).
- La plus forte progression est en **Normandie : +19% et Grand Est : +11%**.

Note : en Corse, faible effectif, 5 OPH interrogés.



Part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes salariés en 2022



(+10%) Différence entre 2021 et 2022

Total en France : 57% (+5%)

- Océan Atlantique : 47% (+14%)

- Océans Indien et Pacifique : 12% (-5%)



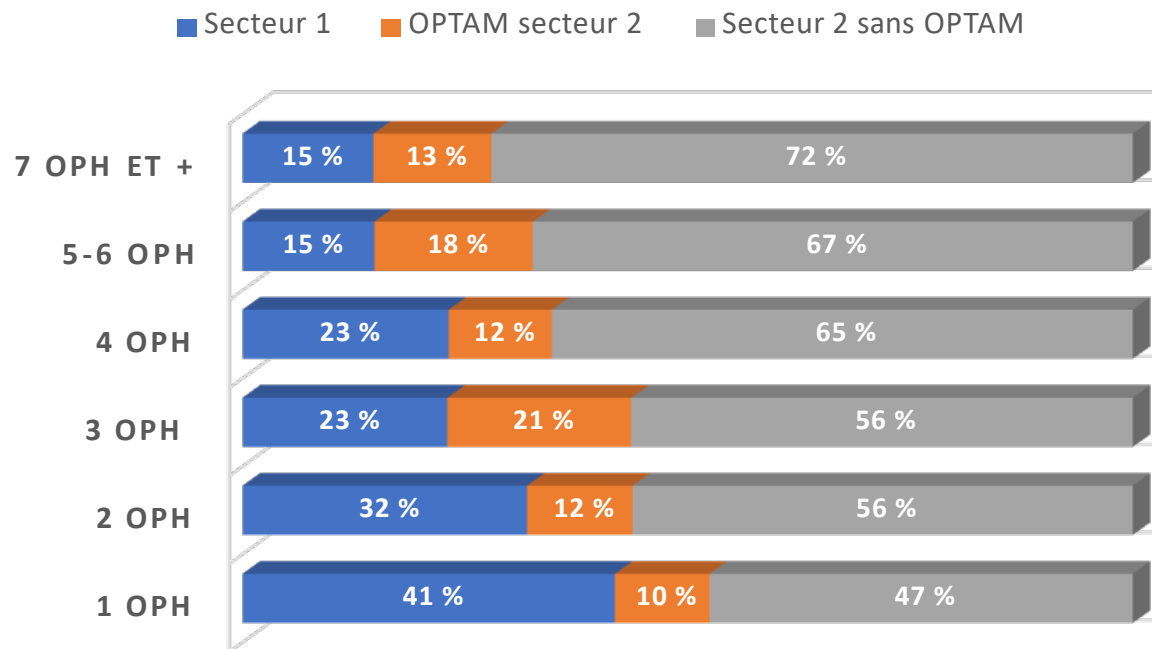
# LA TRANSFORMATION DU CABINET D'OPHTALMOLOGIE SE POURSUIT

*Etude typologique des cabinets libéraux d'ophtalmologie*



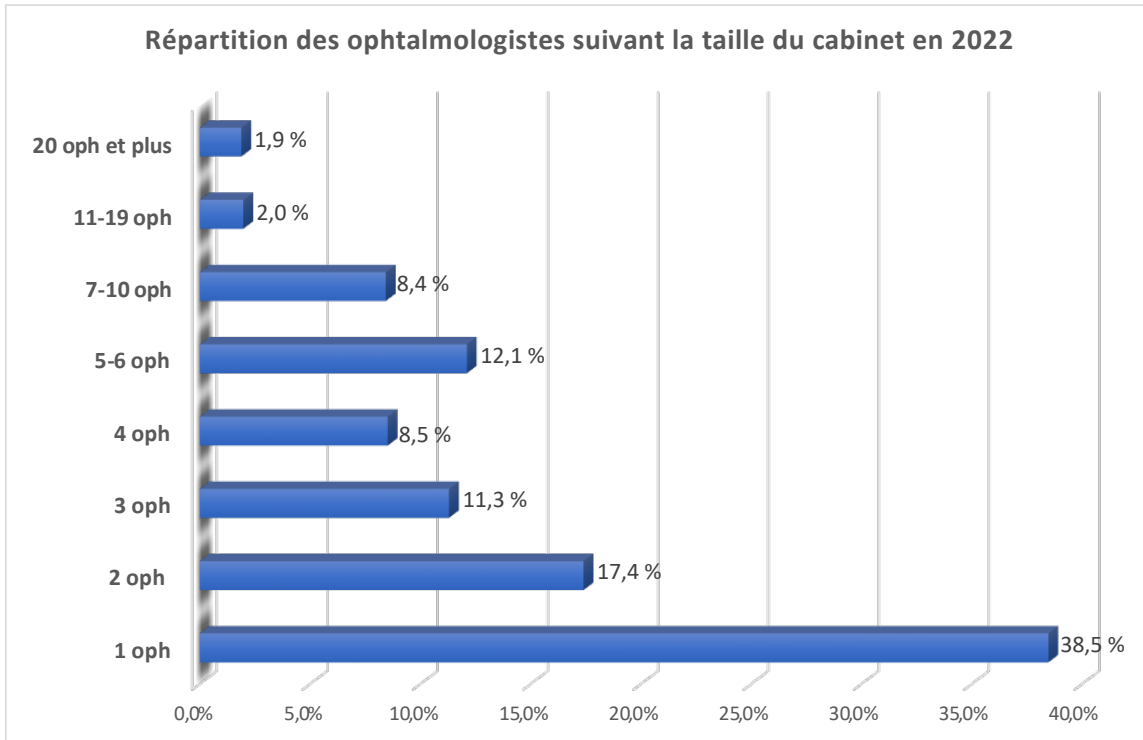
# Une proportion moins élevée d'ophtalmologistes en secteur 1 dans les cabinets de groupe

## RÉPARTITION 2022 DES OPHTALMOLOGISTES SUIVANT LA TAILLE DU CABINET ET LE SECTEUR



- NB : sous-représentation du secteur 1 dans l'enquête

# L'exercice en groupe des ophtalmologistes en pleine croissance



- **Les cabinets composés d'un ou deux ophtalmologistes** restent majoritaires, mais ils **sont en recul** : 56 % en 2022 vs 63 % en 2019
- A l'inverse, les ophtalmologistes exerçant **dans des cabinets d'au moins 4 ophtalmologistes** sont passés de 27 à 33 %
- **La proportion des cabinets de groupe va s'accroître** : les ophtalmologistes de moins de 40 ans ne sont que 18 % à exercer en cabinet unipersonnel contre 53 % des plus de 60 ans. 53 % de ces jeunes ophtalmologistes sont installés dans des cabinets d'au moins 4 OPH.

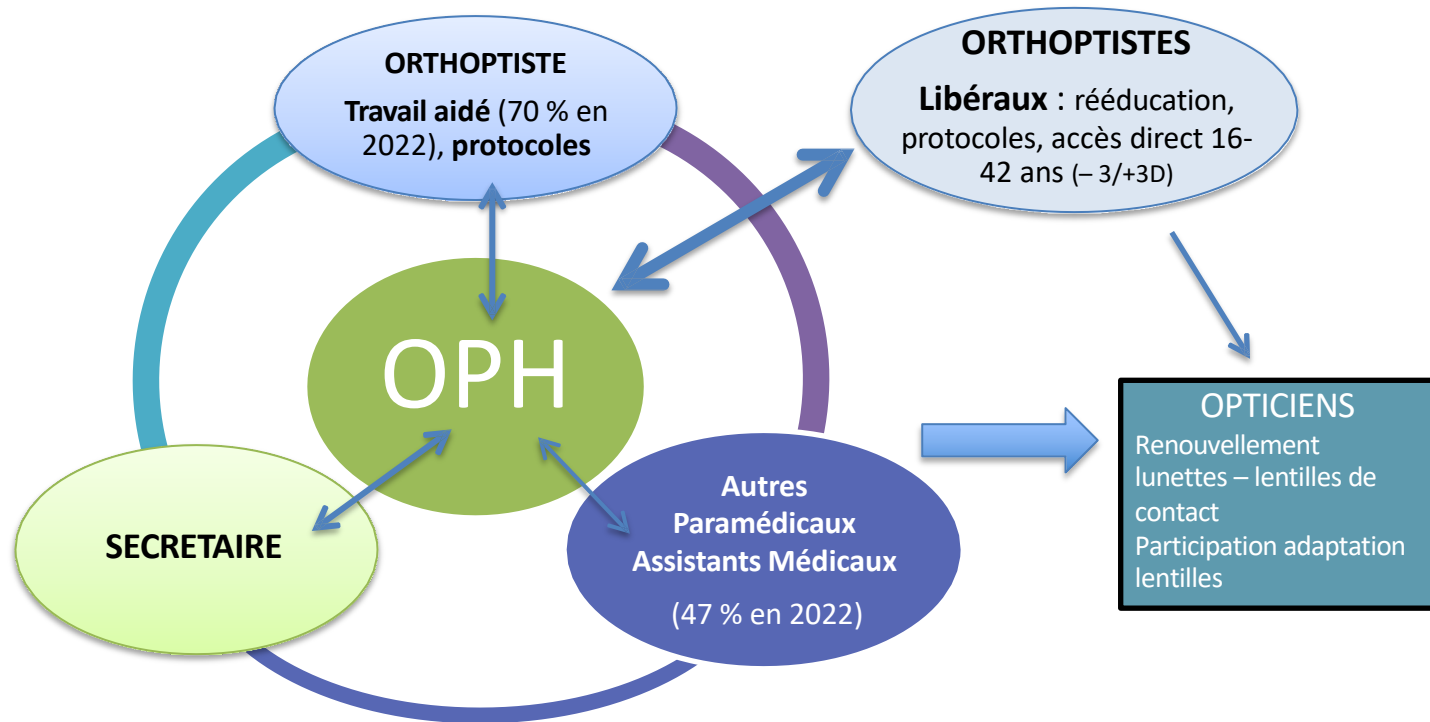
# Les cabinets unipersonnels moins concernés par le travail aidé

- **38 % des cabinets**, avec une réduction probable à 15-20 % dans 10 ans
- **Les ¾ sont situés dans des villes petites ou moyennes** (< 100 000h)
- Seulement **54 % des ophtalmologistes sont en travail aidé** (versus 91 % dans les cabinets de groupe)
- 46 % en secteur 1 et 63 % en secteur 2
- Ils sont heureusement éligibles depuis cette année (règlement arbitral) aux aides CNAM pour l'embauche d'un assistant médical, car ils jouent un rôle majeur dans le maillage territorial !



# L'ophtalmologie, spécialité médicale phare pour le développement du travail en équipe

Objectif à terme :  
90 à 95 % des  
ophtalmologistes  
ont 2 assistants



Il reste encore 5 à 10 ans de croissance possible

# En résumé

- **Le développement** de l'équipe de soins pluriprofessionnelle autour de l'ophtalmologiste se poursuit , avec une croissance encore importante des Assistants Médicaux en Ophtalmologie et une reprise de celle des orthoptistes
- Les évolutions concernent aussi bien les ophtalmologistes qui n'étaient pas en travail aidé que les autres qui renforcent leur équipe. Le **dispositif devrait être plus incitatif pour les cabinets unipersonnels**, car ils sont actuellement essentiels pour la répartition territoriale de l'offre de soins
- Le développement du travail aidé se poursuit dans toutes les régions, avec toujours un retard important de l'Île de France (en réduction)
- **Et il y a encore du potentiel : le nombre d'orthoptistes doit encore augmenter de 2000 pour avoir un orthoptiste par ophtalmologiste.**
- La formation en ophtalmologie des autres assistants médicaux doit être améliorée

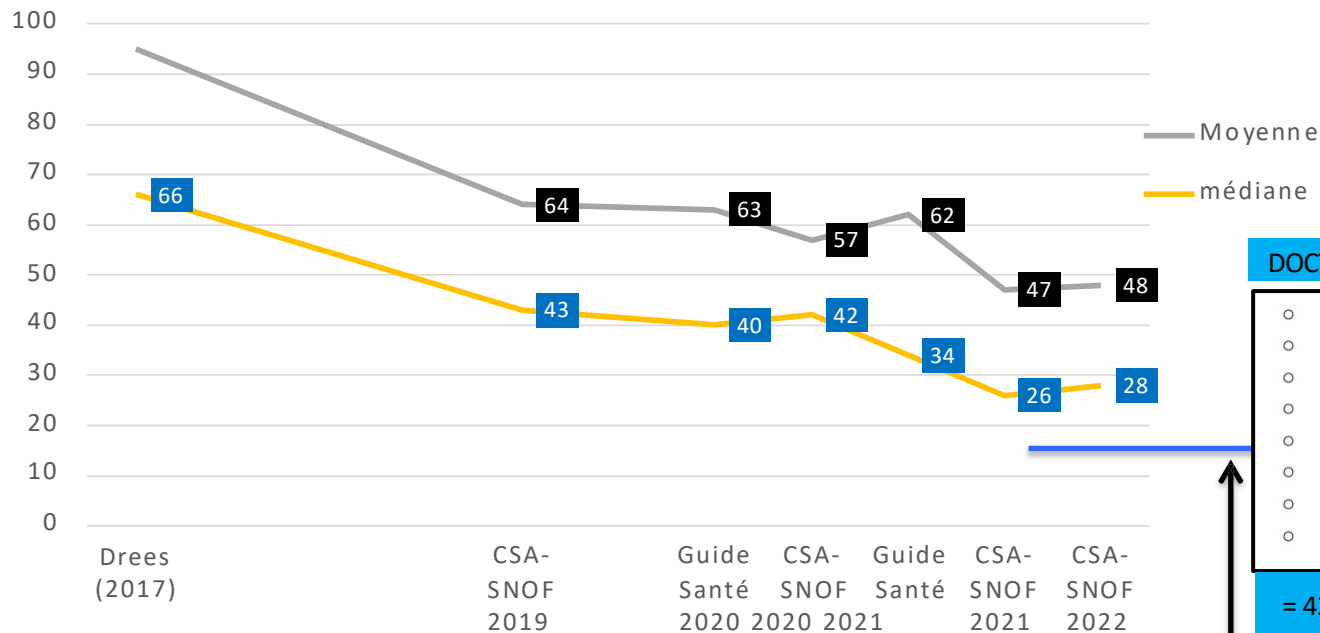
Cette organisation des soins visuels fonctionne et fait diminuer les délais de RDV.  
Elle permet de combiner qualité, efficacité et sécurité pour les patients. C'est un modèle pour d'autres spécialités !

**Des résultats à mettre en perspective  
avec les évolutions récentes  
des délais de RDV, la démographie et  
la prise en charge des pathologies**

# UN IMPACT DIRECT DU TRAVAIL AIDÉ SUR LES DÉLAIS DE RDV

# Les délais de rendez-vous en forte diminution

Evolution des délais d'obtention d'un RDV depuis 2017



## DOCTOLIB : délais médians 2022

- Pédiatres : 8 jours
- Dentistes : 11 jours
- Sages Femmes : 13 jours
- Psychiatres : 16 jours
- Ophtalmologues : 21 jours
- Gynécologues : 24 jours
- Cardiologues : 34 jours
- Dermatologues : 38 jours

= 42 jours d'agenda remplis contre 160 jours en 2014

- Les délais **moyens** sont passés de **90 jours (moy. Drees-IFOP)** en 2017 à **48 jours** en 2022 soit une diminution de **42 jours** et **-47 %**
- Les délais **médians** sont passés de **66 jours** en 2017 à **28 jours** en 2022, soit une diminution de **36 jours** et **-58 %**

Quel est le **délai médian souhaitable** pour un accès fluide auprès d'un ophtalmologue en France ?  
 Environ **15 jours**,  
 soit **- 77 %** par rapport à 2017

# Les délais d'obtention d'un rendez-vous...selon la taille des agglomérations

## Enquête Internet en 2022

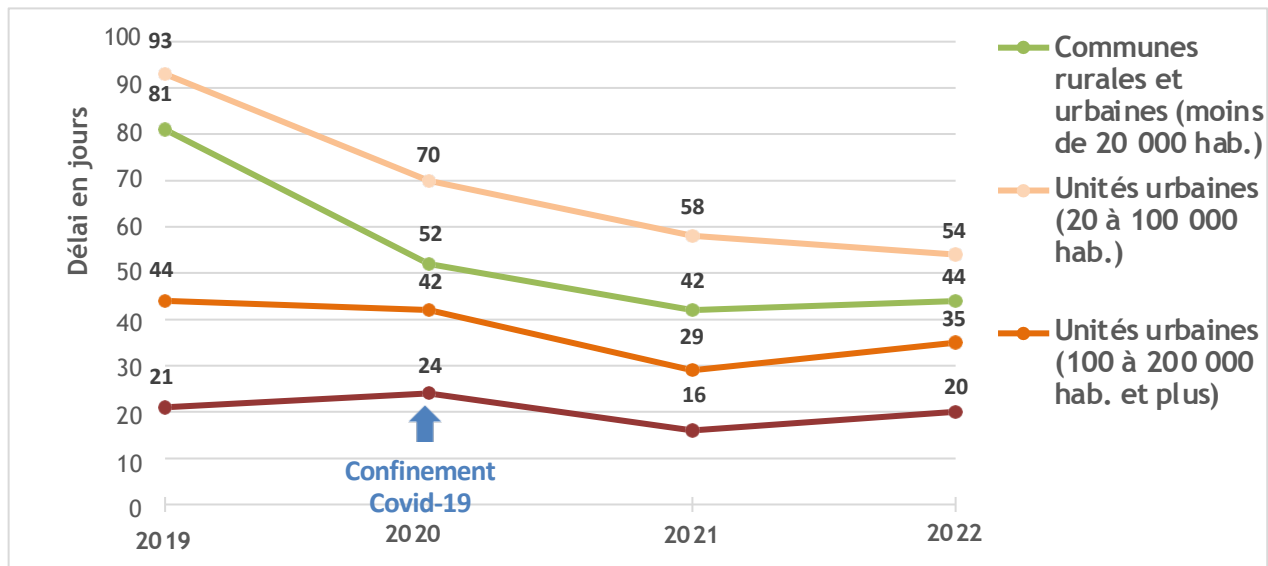
Délais médians :

1- Communes rurales et urbaines (moins de 20 000 hab.) : **35 jours**

2- Unités urbaines (20 à 100 000 hab.) : **49 jours**

3 - Unités urbaines (100 000 hab. et plus) : **30 jours**

4 - Agglomération parisienne : **12 jours**



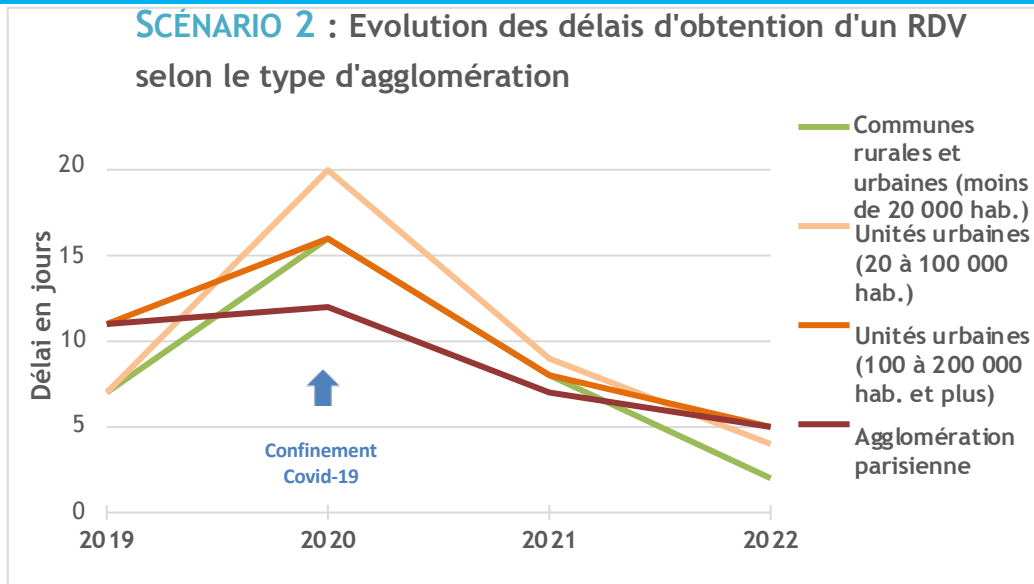
SCÉNARIO 1 : Evolution des délais médians d'obtention d'un RDV selon le type d'agglomération

SCÉNARIO 1 : Des améliorations depuis 2019 :

- **-46 %** dans les communes de moins de 20 000 hab.
- **-42 %** dans les unités urbaines de 20 à 100 000 hab.
- **-20 %** dans les unités urbaines de plus de 100 000 hab.
- **-5 %** dans l'agglomération parisienne.

en forte diminution dans les agglomérations petites et moyennes

# Les délais d'obtention d'un rendez-vous en cas d'apparition d'un nouveau signe ...selon la taille des agglomérations



**SCÉNARIO 2** : La reprise de la diminution des délais après les confinements en 2020 :

- ▶ **-71 %** dans les communes de moins de 20 000 hab.
- ▶ **-43 %** dans les unités urbaines de 20 à 100 000 hab.
- ▶ **-55 %** dans les unités urbaines de plus de 100 000 hab.
- ▶ **-55 %** dans l'agglomération parisienne
- ▶ **Amélioration partout depuis 2021**

Les délais sont aussi rapides dans les agglomérations petites et moyennes

# POINT ACTUALISÉ SUR LA PRISE EN CHARGE DES AFFECTIONS OCULAIRES

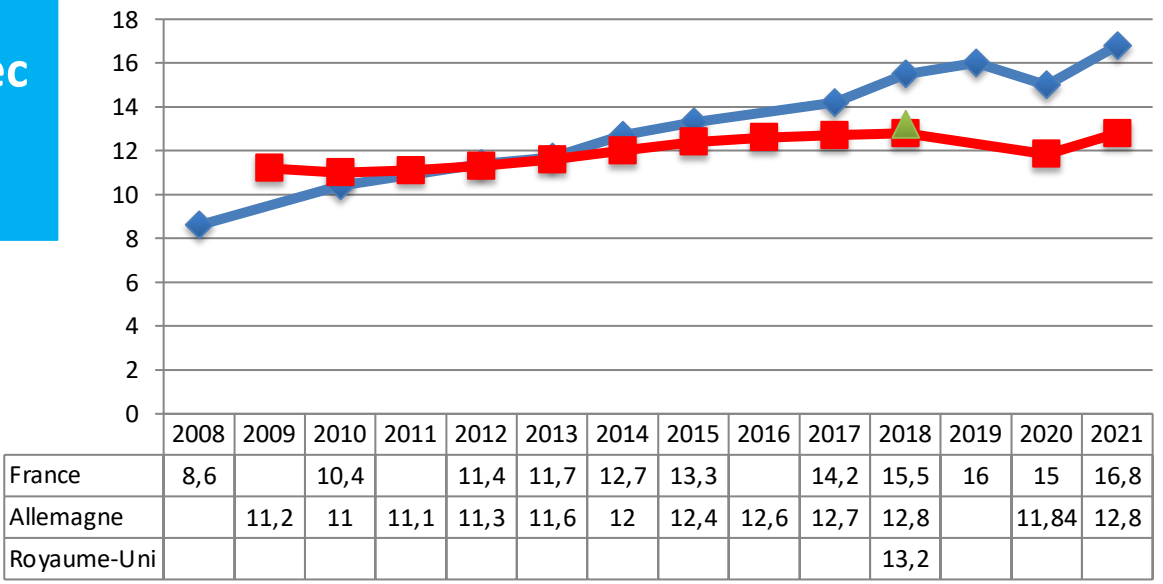
Le développement du travail aidé a conduit à améliorer la prise en charge des patients à la fois qualitativement et quantitativement



# Des Français plus équipés que leurs voisins européens et avec une meilleure dynamique de renouvellement

Evolution comparée du nombre de lunettes délivrées  
 Equipements complets en millions d'unités  
 1<sup>er</sup> équipement

Population : France 68 M  
 Allemagne 83 M  
 Royaume-Uni 68 M



◆ France    ■ Allemagne    ▲ Royaume-Uni

- **Très nette évolution en 13 ans en France : +95 % pour les montures et +117% sur les verres, alors que la population a cru seulement de +5,4 % !**
- **41 millions de verres correcteurs vendus en 2021 / 17 millions d'équipements complets (montures + verres)**
- Probable augmentation des équipements non remboursés depuis l'entrée en vigueur du 100% Santé (effet de seuil, équipements < 2 ans, voire < 1 an)

• *Note : Les chiffres allemands proviennent des présentations au Forum Européen de l'Optique, de Th. Truckenbrod, président du ZVA, seul syndicat d'opticiens en Allemagne.*  
 • *Les chiffres britanniques proviennent de l'industrie, il n'y a pas de collecte officielle. Les chiffres français proviennent de la Drees et de l'institut GFK*  
 • *Les chiffres français proviennent du Sniiram, de la Drees et de GFK depuis 2015.*

# % de porteurs de lunettes suivant la catégorie socio-professionnelle et les tailles d'agglomération (Enquête IPSOS 2022)

Q1 - Avez-vous recours aux types de corrections visuelles ci-dessous ?

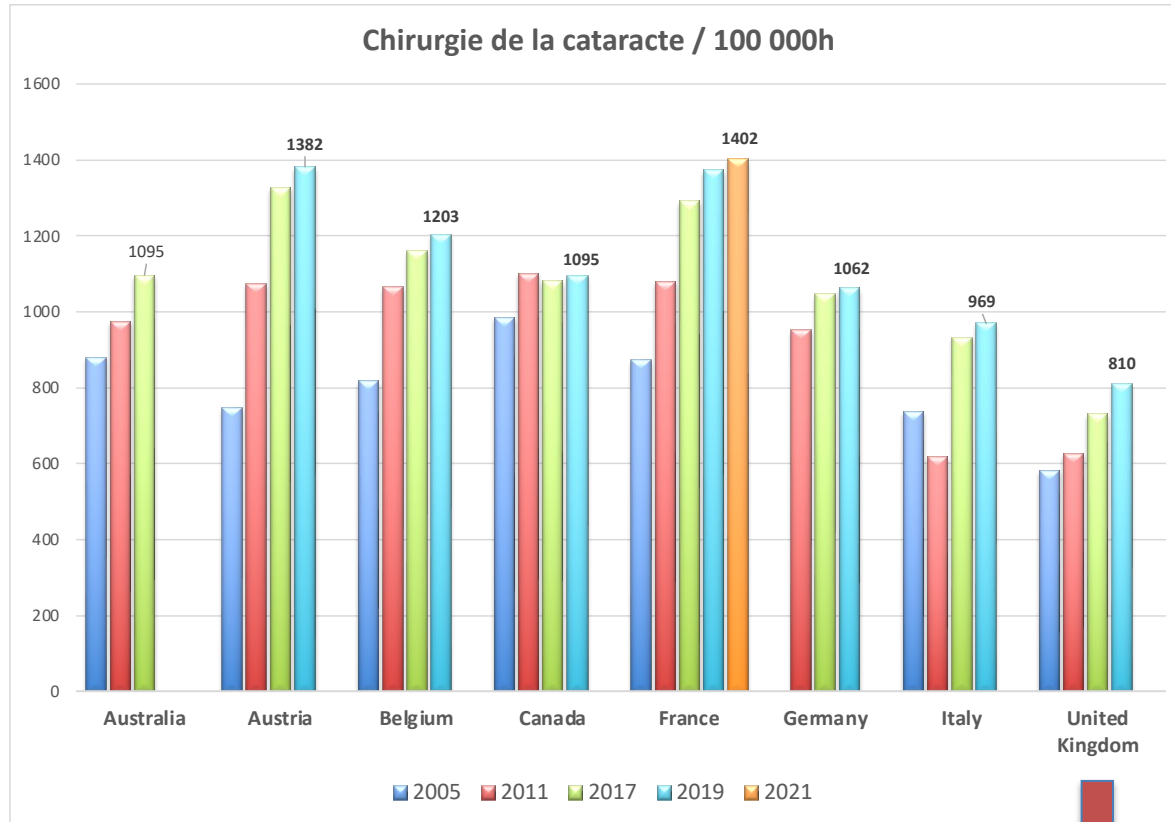
% de porteurs de lunettes suivant le sexe et le type d'agglomération	Taille d'agglomération							
	Année	Total	Hommes	Femmes	< 20 000 habitants	20 000-99 999 habitants	100 000 habitants et plus	Unité urbaine Paris
Lunettes correctrices (délivrées par l'opticien sur ordonnance)	2022	72%	68%	75%	73%	72%	72%	67%
	2023	72%	66%	78%	74%	71%	71%	69%
Lunettes de lecture, lunettes loupes (vendues sans ordonnance)	2022	8%	9%	7%	8%	8%	7%	10%
	2023	13%	15%	11%	11%	12%	14%	14%
TOTAL sondés portant une correction optique	2022	75%	71%	78%	76%	76%	75%	71%
	2023	75%	70%	80%	77%	74%	75%	72%

Base : 2000 personnes (avril 2022) et 3000 (mars 2023) ; Méthode des quotas

- Les taux de renouvellement à deux ans sont identiques entre petites et grosses agglomérations (69 %)
- Une accessibilité bonne et rapide avec les conditions actuelles de délivrance des équipements optiques sur tous les territoires
- Un équipement en lunettes très homogène sur le territoire, entre les régions, mais également suivant le type d'agglomération
- Pas de sous-équipement dans les zones sous-dotées en ophtalmologistes

# Prise en charge des pathologies oculaires

## Accès à la chirurgie de la cataracte



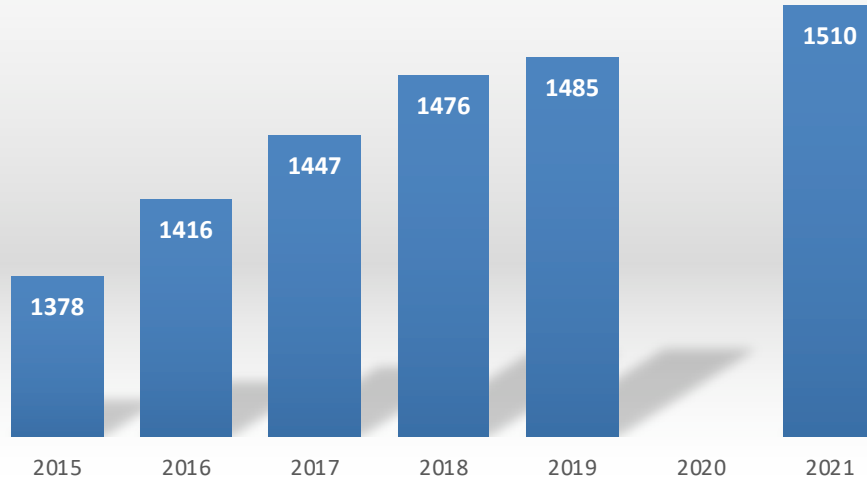
- La France est très bien placée pour l'accès à la chirurgie de la cataracte
- Elle continue à améliorer ses capacités opératoires en 2021
- 1 004 000 interventions de cataracte en 2022 vs 930 000 en 2019

# GLAUCOME

La France a probablement le meilleur dépistage des pays développés

## Glaucome-HTO : nombre de patients traités en milliers

1,51 million de patients traités et suivis par les ophtalmologistes en France



Sources : rapport Charges et produits 2019, CNAM  
Evaluation Base Médic'AM pour 2019 et 2021

Patients traités en France :  
2,24 % de la population

Patients traités en Angleterre :  
480 000 (NHS) : 0,9 % de la population...

Allemagne : estimés à 1 M : 1,2% de la pop.  
*Source BVA (syndicat des ophtalmologistes)*

Prévalence du glaucome chronique :

- 2,1 % pour la population caucasienne
- 4,2 % population noire

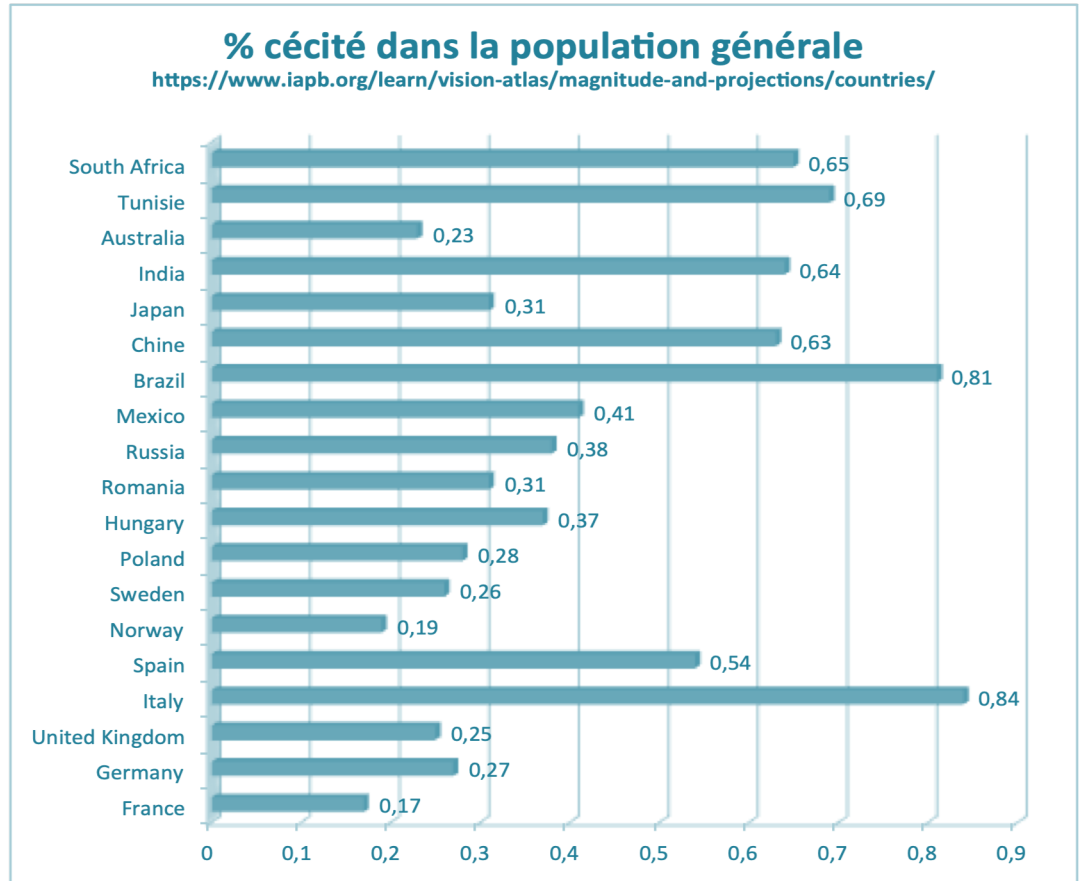
*(méta-analyse en 2006)*

- 3,05 % entre 40 et 80 ans

*(méta-analyse en 2014)*

# La France, plus faible taux de prévalence de la cécité

Comparaison de la prévalence de la cécité dans différents pays des 5 continents : **la France a le plus faible taux (0,17 %)**



# QUELLES PRIORITÉS POUR UNE OFFRE DE SOIN COHÉRENTE SUR LES TERRITOIRES ?

# Nos 6 priorités pour l'ophtalmologie et la filière visuelle de demain

1. **Mettre en place un plan de déploiement de sites principaux et secondaires en ophtalmologie dans les zones sous-dotées, avec des mesures conventionnelles incitatives assurant une présence effective suffisante d'ophtalmologistes et incluant la télémédecine, laquelle doit s'insérer dans un parcours de soins avec du présentiel.**

- **Attribuer une aide à l'investissement** pour l'ouverture de sites secondaires en zones sous-dotées
- **Rémunérer**, en complément du paiement à l'acte, **la présence du(des) ophtalmologiste(s) par une aide forfaitaire à la journée** allant jusqu'à 4 jours / semaine par site.
- Prévoir une indemnisation kilométrique de déplacement
- **Mettre en place une aide spécifique à la reprise d'un cabinet médical sans successeur**, afin d'assurer la continuité des soins et la reprise des dossiers médicaux
- Elaborer un zonage spécifique et ambitieux pour l'ophtalmologie; utiliser le zonage médecin d'ici là
- **Ouvrir l'OPTAM dans les zones sous-dotées aux médecins spécialistes, en secteur 2 et secteur 1**, n'en bénéficiant pas sur leur site principal
- **Aller vers des Pôles d'Ophtalmologie libéraux** permettant une prise en charge rapprochée et territoriale des patients, lesquels seront un élément essentiel des Equipes de Soins Spécialisées (ESS) départementales ou régionales

# Nos 6 priorités pour l'ophtalmologie de demain

2. **Lutter contre la financiarisation en cours de l'ophtalmologie, laquelle conduit à une baisse de la pertinence des actes et des examens, une prise en charge dégradée des patients, un surcoût lié à des prescriptions dirigées et une pratique importante de surfacturation ayant pour but l'enrichissement d'acteurs financiers. Pour cela, nous demandons :**

- **Une mise en application stricte de la loi du 19 mai 2023 sur l'encadrement des centres de santé ophtalmologiques et dentaires**, avec une allocation de ressources suffisante pour les ARS et une décision rapide et pertinente des agréments à accorder pour les centres de santé concernés. **Ceux qui ne remplissent pas les critères nécessaires de qualité ou ayant fait la preuve de pratiques frauduleuses récentes doivent être fermés.**
- **Supprimer les offres de télémédecine (vraies et pseudos téléconsultations) dans les supermarchés et les magasins**, lesquelles ne visent qu'à augmenter artificiellement le volume déjà très satisfaisant des équipements optiques vendus en France, premier marché optique européen global et par habitant. **Ces offres, outre leur caractère non pertinent, consistent à détourner les patients d'un parcours de soin cohérent et aboutissent à un gaspillage des ressources médicales.** A ce sujet, la propriété à demeure de matériels médicaux de consultation coûteux par ces magasins est source de potentielles dérives ultérieures. Rappelons que 98,5% des ophtalmologistes se sont déclarés opposés à leur participation à des téléconsultations en magasin d'optique (enquête 2020 Snof – 992 ophtalmologistes).



# Nos 6 priorités pour l'ophtalmologie de demain

## 3. Continuer à développer le travail aidé en équipe pluri-professionnelle

- **Soutien au contrat de financement des Assistants Médicaux par les CPAM** aux ophtalmologistes en secteur 1 et OPTAM. Ouvrir un contrat 1/2 ETP aux médecins en-dessous du percentile 30 de la patientèle moyenne.
- **Renforcer la formation des assistants médicaux par une formation spécifique « ophtalmo » financée par l'OPCO-EP.**
- **Renforcer la création de plages de rendez-vous à délais courts** notamment grâce aux logiciels en ligne et à l'adhésion au service d'accès aux soins;
- Améliorer la coordination avec **les médecins traitants.**

## 4. Améliorer la démographie des ophtalmologistes

- Maintenir au-delà de 2023 la croissance du nombre d'internes en ophtalmologie en allant jusqu'à 200 postes / an afin d'anticiper la baisse à venir du cumul emploi-retraite et du nombre d'étrangers validés
- Affecter prioritairement les nouveaux postes d'internes aux régions ayant une densité moindre en ophtalmologistes;
- Développer les stages en milieu libéral durant l'internat (y compris phase de Docteur Junior).

# Nos 6 priorités pour l'ophtalmologie de demain

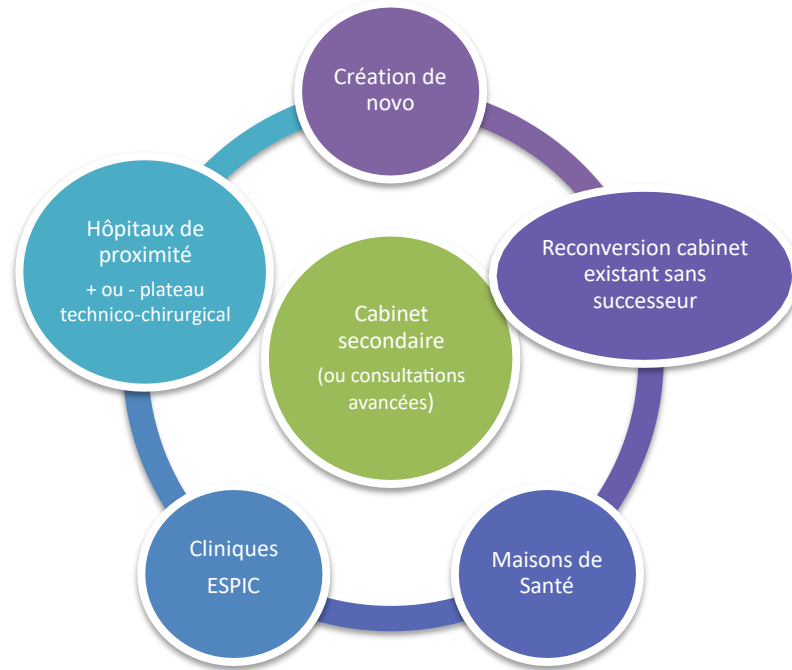
## 5. **L'optimisation de la coordination avec les orthoptistes et les opticiens**

- En faveur d'un parcours de soins visuels **éthique** et dans l'intérêt des patients;
- Mettre en application dans les cabinets d'ophtalmologie les nouvelles mesures concernant les orthoptistes et entrées en application lors du 1<sup>er</sup> semestre 2023
- Améliorer le renouvellement des équipements optiques chez l'opticien, sous condition d'un vrai échange d'information en retour, notamment au travers d'outils numériques comme l'e-prescription et la messagerie sécurisée.
- Evaluer les conséquences de ces changements avant d'envisager de nouvelles évolutions.

## 6. **Instaurer un dispositif de règles professionnelles pour les opticiens-lunetiers et les orthoptistes, conformément à ce qui est prévu depuis 2010 dans le Code de la Santé Publique**

# Il faut accélérer sur la question des sites secondaires

Pour améliorer l'accès aux soins partout et assurer la qualité et la pertinence des soins, **il est urgent de mener une politique volontariste d'incitation à l'installation et à l'ouverture de sites secondaires !**



Ouverture simplifiée des Sites secondaires d'exercice :  
Simple déclaration 2 mois avant  
(décret 2019-511 du 23 mai 2019)

**C'est une nécessité, car en zones sous-dotées les patients sont en moyenne :**

- plus âgés
- consultent plus tard
- moins mobiles
- avec des pathologies fréquentes et plus avancées

La télémédecine est à envisager préférentiellement sur des sites secondaires ophtalmo – orthoptistes avec des protocoles validés et financés, ainsi qu'une présence effective des ophtalmologistes. Une prise en charge complète pourra ainsi être assurée

# Modèle d'organisation en pôle d'ophtalmologie libérale (IGAS 2015). Ces pôles pourront s'intégrer dans un plan territorial départemental et/ou régional d'équipes de soins spécialisées

CS ophtalmo présentielle + TéléCS  
Examens complémentaires  
Dépistage RD – PO glaucome  
Primo-prescription OT 16-42 ans  
Renouvellement lunettes RNO et RNM  
Dépistage enfant  
Bilans et rééducation orthoptique  
Patients connus et non connus

Clinique  
opérations

**Cabinet  
principal de  
groupe**  
(X ophtalmologistes)  
Pratique tous les soins  
OPH

Site secondaire  
d'ophtalmologie  
SSO 500 ?

Site secondaire  
d'ophtalmologie  
SSO

Poste  
d'examens visuels  
orthoptiques  
PEVO

Renouvellement lunettes  
Bilans et rééducation orthoptique  
Protocoles organisationnels  
orthoptiques (avec télé-expertise)  
Patients connus, sauf 16-42 ans et  
RNM

Les OPH peuvent tourner entre les sites et intégrer progressivement de nouveaux associés en améliorant la couverture territoriale.  
Si TLM, principe de l'alternance

Magasins d'optique  
Délivrance équipements  
Renouvellement optique

Cabinets d'orthoptie  
Orthoptie traditionnelle  
Renouvellement optique  
Primo-prescription OT 16-42 ans

**Besoin d'un soutien financier pour les sites secondaires** (solution ébauchée dans les dernières discussions conventionnelles)

Avenir des postes de télé-médecine > 90 % ?

# La vision de l'offre territoriale du SNOF

L'offre territoriale en ophtalmologie de premier recours doit être basée sur une organisation à trois niveaux

## 1<sup>er</sup> niveau

Une offre suffisante et même abondante dans les agglomérations moyennes et grandes supérieures à 50 000 habitants.

La part de la population facilement mobile des zones sous-dotées pourra y trouver un recours.

¼ des besoins de la population des zones sous-dotées pourrait y être assumé.

## 2<sup>e</sup> niveau

Un socle d'ophtalmologistes (400 à 500) installés en permanence dans les zones sous-dotées et bien équipés. Il faut pour cela favoriser l'installation de jeunes confrères.

L'offre couvrirait alors la moitié des soins nécessaires.

## 3<sup>e</sup> niveau

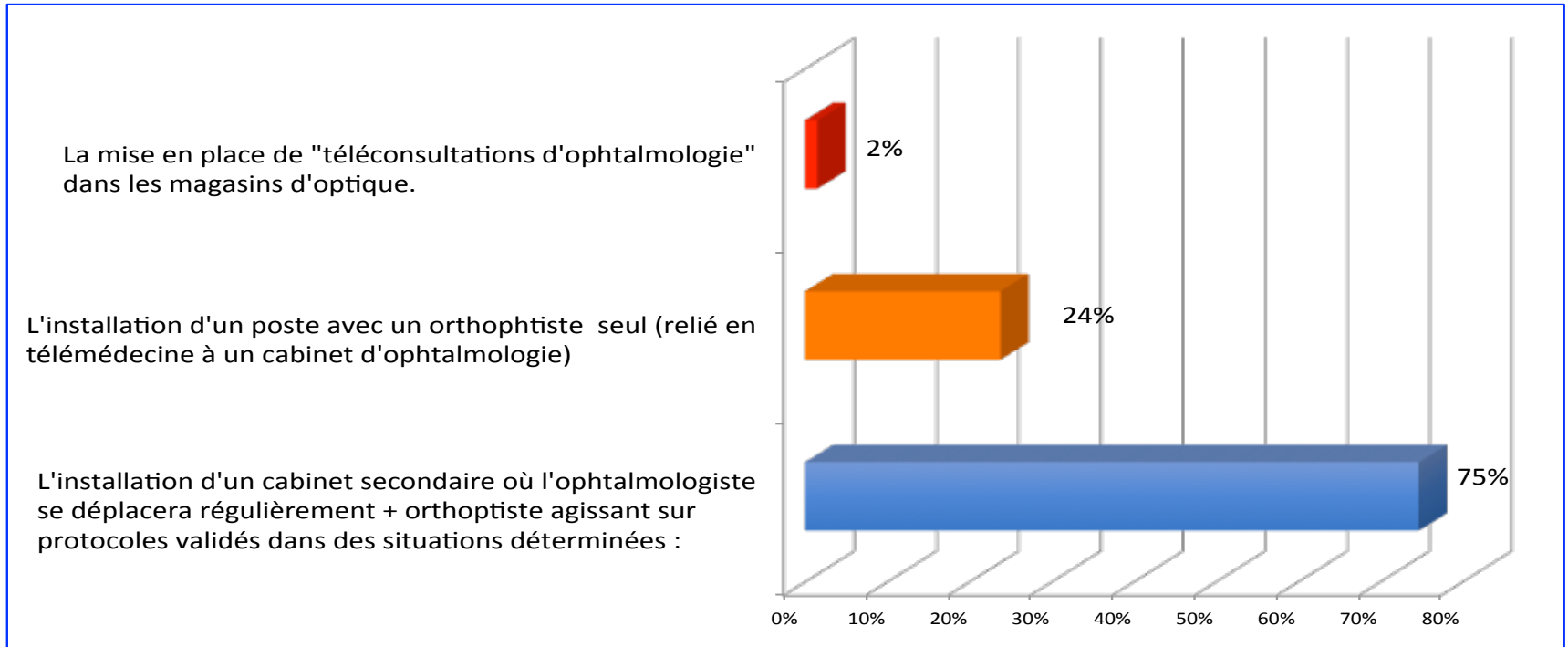
Un maillage supplémentaire en zones sous-dotées avec des sites secondaires d'ophtalmologie créés en tant que de besoin pour combler le manque d'offre de soins entre les deux premiers niveaux

A charge pour ce niveau intermédiaire d'assurer ¼ des besoins restant de la population de ces zones sous-dotées.

# ENQUETE SNOF sur les modalités préférées des sites secondaires

janvier – avril 2020 : 992 répondants

Pour faire face aux besoins dans une zone sous-dotée en ophtalmologie, votre préférence va vers ?



Une large majorité se prononce pour de vrais sites secondaires médicaux avec présence physique régulière de l'ophtalmologiste, pour assurer la qualité et la pertinence des actes (patients plus âgés, ayant plus de pathologies et se déplaçant moins bien)

# Enquête sur le temps de travail des ophtalmologistes



# Quel est le temps de travail des ophtalmologistes début 2023 ?

Les enquêtes sur le temps de travail des médecins libéraux sont peu nombreuses. Celles concernant les médecins ophtalmologistes encore moins. La dernière remonte à 1991 (il y a 32 ans !) et avait été effectuée par le Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (CERC) qui dépendait du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville.

Notre enquête est donc inédite sur les dernières décennies et arrive au bon moment. Elle se situe en effet à une période où l'on peut penser que l'organisation des différentes activités des médecins spécialistes a retrouvé un rythme normal. Ceci après 3 années de pandémie Covid-19 avec de multiples vagues ayant entraîné des confinements, des couvre-feux, et un exercice contraint par des mesures sanitaires drastiques (mesures barrière, port constant du masque de soins). Cette période exceptionnelle a réduit temporairement l'offre de soins, notamment au plan chirurgical.

Par ailleurs, on entend beaucoup dans le débat public l'idée que les jeunes générations de médecins aspirent à une autre organisation de leurs activités professionnelles avec plus de temps libre et des journées moins chargées. Certains y voient même une des explications aux difficultés d'accès aux soins.

Ces notions sont-elles réelles en ophtalmologie ou relèvent-elles d'impressions mal analysées ou d'espérances en fin d'études non-réalisées une fois l'exercice professionnel affirmé ?



# Méthodologie

- **Enquête insérée dans le bulletin annuel de cotisation 2023 au SNOF.**

Participation élevée, variable suivant les questions (40 à 57 %). **Recueil des des données du 1<sup>er</sup> janvier au 14 juin 2023**

## Questionnaire :

***Concernant vos diverses activités en tant qu'ophtalmologiste, combien de temps consacrez-vous en moyenne par semaine pour ?***

- *Vos activités professionnelles en dehors de votre cabinet / hôpital (EPU, DPC, Congrès, CME, URPS, CDOM, syndicat...)*
- *L'activité administrative et la gestion du cabinet (comptabilité, courriers, informatique, ressources humaines, achats...)*
- *Les soins en dehors de votre cabinet principal (clinique, cabinet secondaire, plateau technique, fonction d'attaché, télémedecine)*
- *Les soins et diagnostics dans votre cabinet principal*
- *Au total, votre activité d'ophtalmologiste vous occupe par semaine :*
  - *Moins de 30H*
  - *de 30 à 40H*
  - *de 40 à 50H*
  - *de 50 à 60H*
  - *Plus de 60H*

# Résultats globaux temps de travail par semaine

**TOTAL : 50,4 heures par semaine**

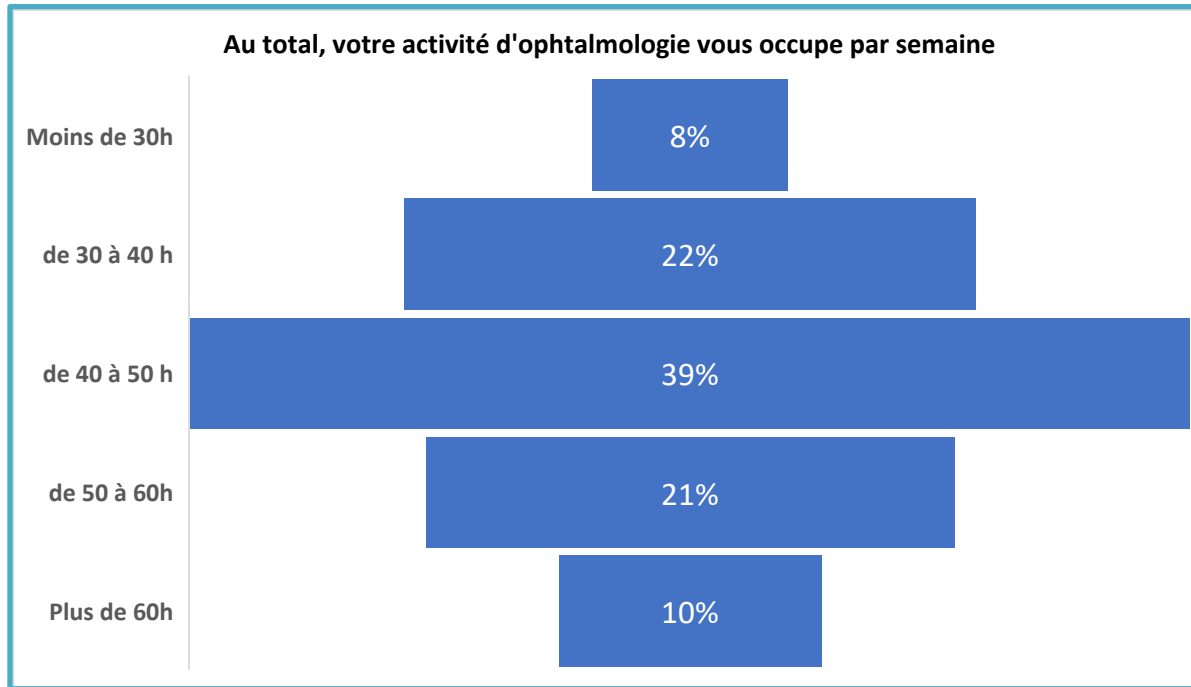
→ dont 42,5 heures consacrées aux soins

Activités	nombre d'heures par semaine	nb d'OPH ayant répondu	% des OPH concernés
EPU, DPC, Congrès, CME, URPS, CDOM, syndicat ...	3,21	771	84%
Administration et gestion	4,73	834	96%
<b>Clinique, cab. Second., plateau techn., attaché, TLM</b>	<b>8,75</b>	<b>786</b>	<b>71%</b>
<b>Les soins et diagnostics dans votre cabinet principal</b>	<b>33,7</b>	<b>797</b>	<b>99%</b>

• **Les activités en dehors des soins consomment en moyenne 8 heures par semaine, soit pratiquement l'équivalent d'une journée de travail**

- Les 3h consacrées à la formation et/ou à des fonctions électives (ou de représentation) risquent de croître dans le temps avec la multiplication des instances (CTS, CPTS, ESS...), la montée en charge du DPC et de la recertification
- 71 % sont concernés par une activité sur au moins un 2<sup>e</sup> site
- **Cependant plus de 42H / semaine sont consacrées aux soins (84 % du temps total), dont 20 % en dehors du cabinet habituel**

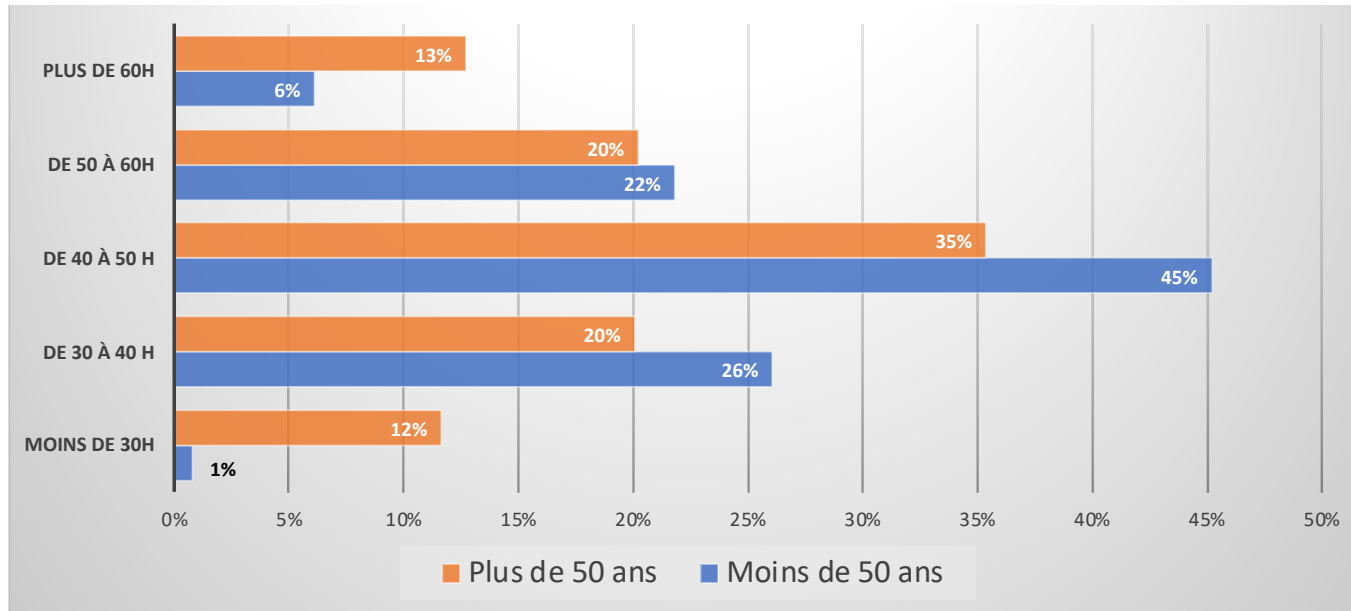
# Répartition des ophtalmologistes par tranches horaires de 10H



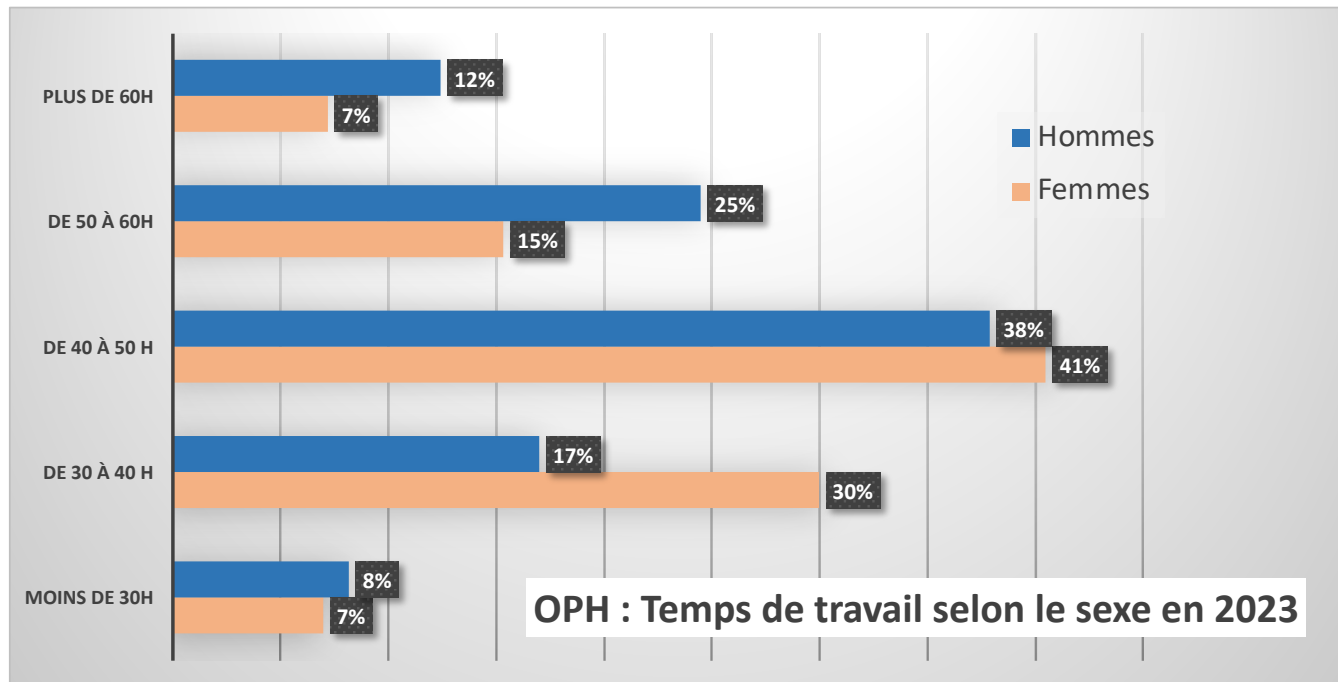
1029 répondants

- 8 % travaillent moins de 30H/semaine, mais cela concerne quasi-exclusivement des ophtalmologistes de plus de 50 ans, aussi bien hommes que femmes
- 70 % travaillent plus de 40 H/ semaine et 10 % plus de 60 H

# OPH : temps de travail selon la classe d'âge en 2023



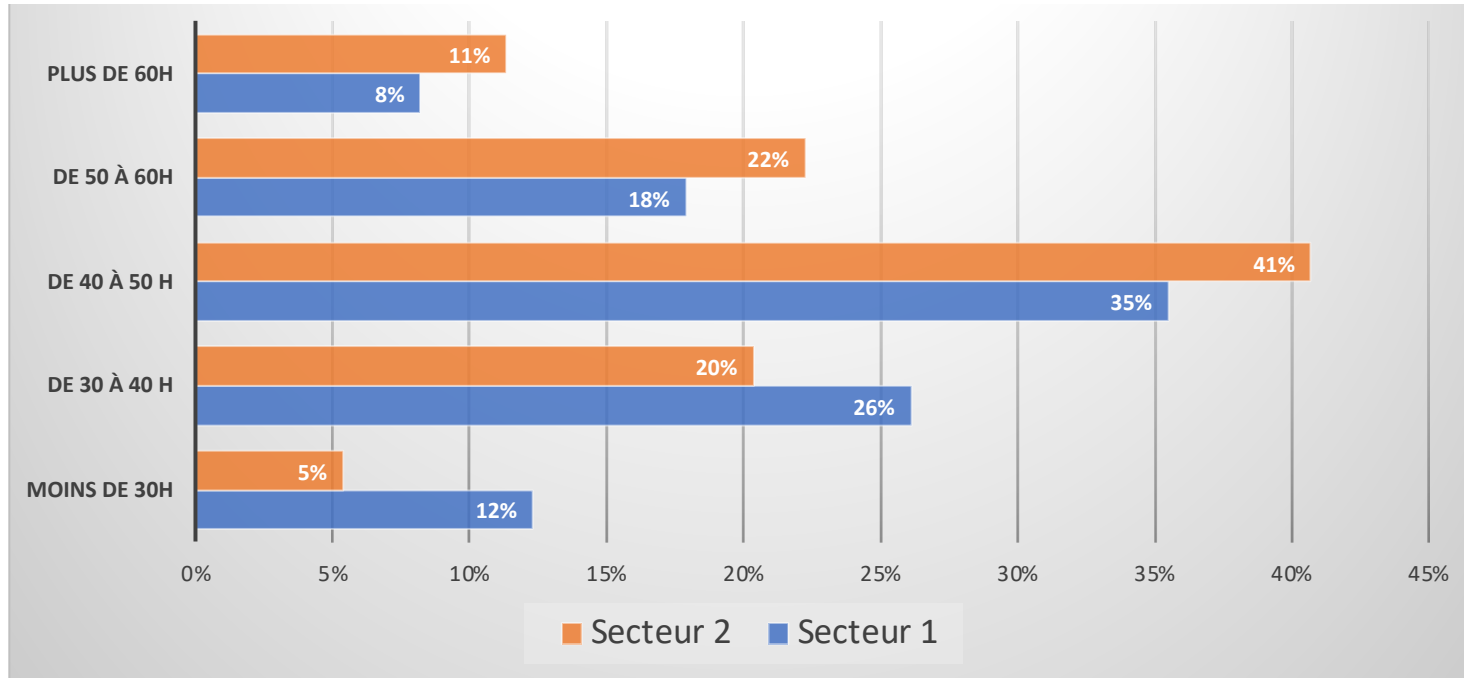
- Il n'y a quasiment aucun ophtalmologiste en dessous de 50 ans travaillant à mi-temps (seulement 3 femmes)
  - Concernant ceux travaillant moins de 30 heures, il s'agit sans doute de personnes en cumul emploi-retraite
- 73 % des ophtalmologistes de moins de 50 ans travaillent plus de 40 heures, ils sont 68 % chez les plus de 50 ans
- **Les jeunes générations ne travaillent donc pas moins que leurs aînés**



- 63 % des femmes et 75 % des hommes travaillent plus de 40 heures / semaine
- 66 % des femmes de moins de 50 ans travaillent plus de 40 heures / semaine
- 80 % des hommes de moins de 50 ans travaillent plus de 40 heures / semaine. 37 % font plus de 50 H

**Les femmes et les hommes de moins de 50 ans travaillent donc au moins autant, sinon plus, que leurs aînés !**

# OPH : temps de travail selon le secteur d'exercice en 2023



- Il y a une théorie économique selon laquelle les médecins travaillent moins s'ils sont mieux rémunérés, celle-ci ne se confirme pas en ophtalmologie
- En effet, 73 % des ophtalmologistes exerçants en secteur 2 travaillent plus de 40 heures/semaine versus 59 % de ceux qui sont en secteur 1
- Il peut y avoir un biais accentuant l'écart cependant : les ophtalmologistes en secteur 1 sont actuellement plus âgés et plus souvent en cumul-emploi-retraite (donc souvent à temps-partiel) d'où la proportion plus élevée déclarant moins de 30H/semaine

# Discussions

## L'étude de 1991 du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (CERC) retrouvait :

- Une activité médicale de cabinet de 36,5 H (vs 33,7 H en 2023)
- Travail sur un 2<sup>ème</sup> site : 5,5H ; activité salariée : 4,5
- Temps administratif : 3,9H
- 10 % travaillent moins de 34H et 10 % plus de 67 H

**Au TOTAL : 50,6 H/ semaine**

**Par conséquent, le temps global n'a quasiment pas bougé en 30 ans, il est passé de 50,6 à 50,4H / semaine**

- Le temps administratif hors soins a cependant crû de **3,9H à 7,9H en accord avec les obligations règlementaires croissantes** imposées au corps médical
- Le % d'ophtalmologistes travaillant moins de 30H et plus de 60H/semaine semble assez stable, avec cependant aujourd'hui **une forte proportion d'ophtalmologistes en cumul emploi retraite**, lequel n'existait pas en 1991
- **On peut dire qu'en dehors de cette situation, l'exercice à temps partiel a aujourd'hui quasiment disparu en libéral**

# Temps de travail annuel du médecin ophtalmologiste

## ESTIMATION

- En considérant un nombre moyen de **6,5 semaines de congés** (selon l'enquête médecins spécialistes URPS Grand-Est à paraître) et les jours fériés, on peut estimer **le nombre de semaines travaillées par l'ophtalmologiste à 44 semaines (52-8)**
- **Estimation volume annuel horaire de l'ophtalmologiste libéral : 2 218 heures (44 x 50,4 h)** consacrée à l'activité professionnelle, dont **1 870 heures (44 x 42,5h) d'activité médicale pure**

### **En Comparaison avec un salarié à temps plein**

- La durée légale est de 35 h /semaine ou 1 607 h/an, soit 46 semaines travaillées
- **Le médecin libéral ophtalmologiste travaille 2218 h versus 1607 heures pour un salarié, soit 1,38 fois plus qu'un salarié temps plein**
- **La CNAM**, dans une monographie à paraître prochainement « les Ophtalmologistes libéraux en 2021 », trouve une moyenne annuelle de 195 jours travaillés (la résorption de la pandémie a pu faire augmenter un peu ce chiffre en 2022), ce qui correspond à **11,4 heures journalières et 44 semaines travaillées par an** à raison de 4,5 jours / semaine.

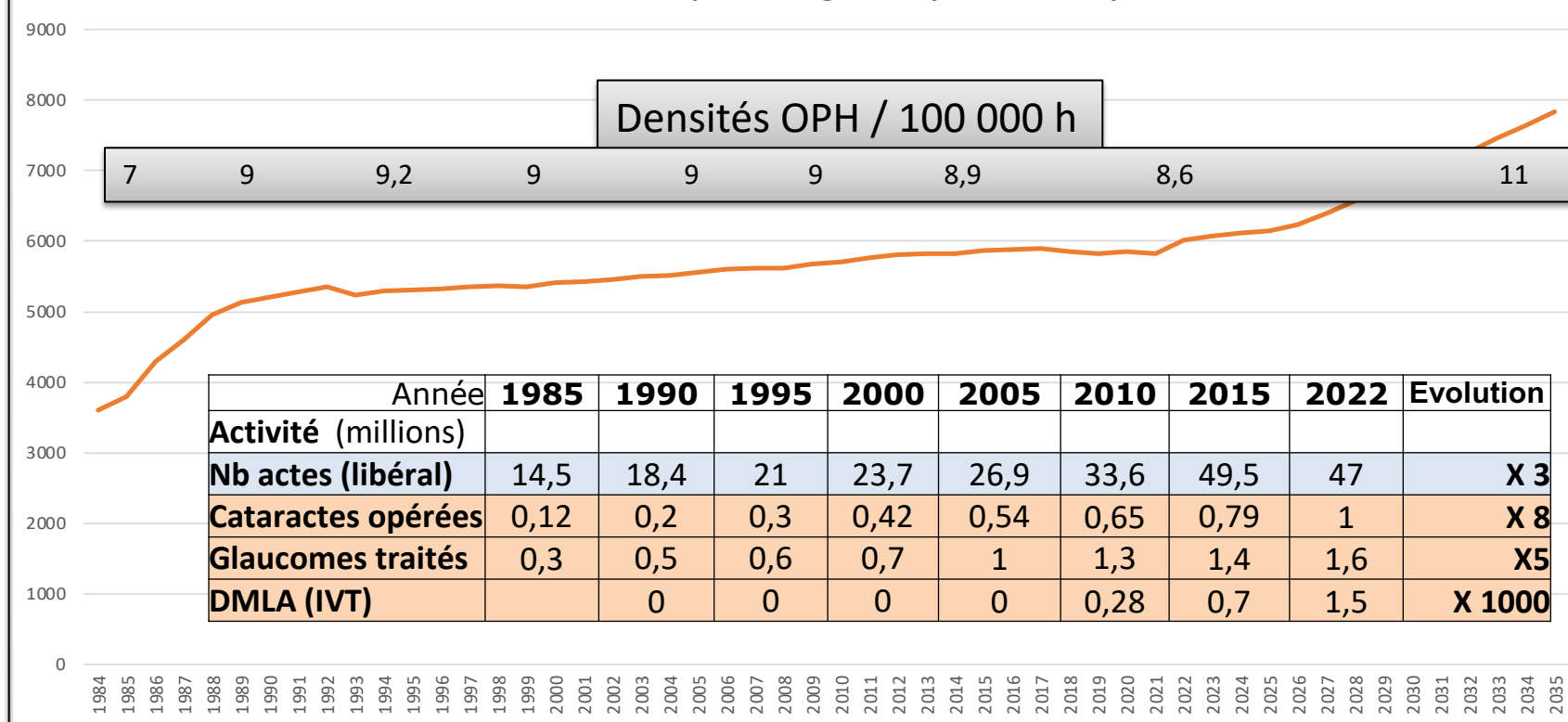
**Les journées des ophtalmologistes sont donc concentrées en moyenne sur 4,5 jours par semaine, mais avec des journées dépassant 11H. Au total, le temps de travail est équivalent à celui d'il y a 30 ans.**

Remarque : la fréquence du travail aidé (78 % en 2022) a un impact sur le temps de soins, car celui du médecin doit être en correspondance avec celui de ses employés salariés.



# Une densité d'ophtalmologistes et un temps de travail stables depuis 30 ans, mais un volume d'activité qui a explosé

Evolution des effectifs d'ophtalmologistes depuis 40 ans et prévisions



# ANNEXES



## Annexe 1 : nombre réel d'ophtalmologistes représentés par l'enquête et par taille de cabinet

Enquête SNOF année 2022				
Nombre d'Ophtalmologistes par cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes de l'enquête SNOF 2022 par taille de cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes de l'enquête SNOF 2022 en travail aidé par taille de cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes décrits par les réponses au questionnaire	Nombre d'Ophtalmologistes décrits par les réponses au questionnaire et en travail aidé
1 oph	429	232	<b>429</b>	232
2 oph	194	153	<b>300</b>	237
3 oph	126	117	<b>282</b>	201
4 oph	95	94	<b>232</b>	230
5 - 6 oph	135	135	342	342
7 oph et +	136	136	561	561
TOTAL	1115	<b>867</b>	<b>2146</b>	1802

Les réponses des 1115 ophtalmologistes de l'enquête permettent de connaître l'organisation de 2146 OPH, dont 1802 en travail aidé, soit une amplification de 92 %

## Annexe 2 : représentativité de l'étude

**L'enquête représente 50 % des ophtalmologistes de ville** (libéraux + salariés exerçants en cabinet ou en centre de santé)

Soit 26 % des ophtalmologistes en cabinet unipersonnel et plus de 2/3 de ceux en cabinet de groupe (100 % des cabinets de 7 ophtalmologistes et plus !)

Nombre d'Ophtalmologistes par taille de cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes décrits par les réponses au questionnaire	Estimation nombre OPH par taille de cabinet	Nb cabinets (estimation)	% OPH représentés
1 oph	<b>429</b>	1 662	1662	26%
2 oph	<b>300</b>	752	376	40%
3 oph	<b>282</b>	488	163	58%
4 oph	<b>232</b>	368	92	63%
5 - 6 oph	342	523	101	65%
7 oph et +	561	527	57	106%
<b>TOTAL 2021</b>	<b>2146</b>	<b>4 320</b>	<b>2451</b>	<b>50%</b>

\* Base de 4320 ophtalmologistes ayant une adresse professionnelle fixe hors hôpital (exclusion des remplaçants, des retraités actifs sans activité fixe en nom propre)

*Notre échantillon étant très important par rapport à l'ensemble des ophtalmologistes, il permet d'avoir un intervalle de confiance réduit à +/- 4% pour les cabinets unipersonnels et réduit à +/-1 pour les gros cabinets, sous réserve d'une distribution aléatoire des répondants*

## Annexe 3 : nombre réel d'aides représentés par l'enquête et par taille de cabinet

Enquête SNOF Année 2022							
Nombre d'ophtalmologistes par cabinet	Ophtalmologistes dont l'exercice en travail aidé est décrit par les réponses au questionnaire	Nombre orthoptistes salariés	Nombre orthoptistes libéraux	Nombre infirmiers salariés	Nombre d'autres AMO	Nombre d'opticiens	Total aides de cabinet de l'enquête
1 oph	232	189	103	55	117	50	514
2 oph	237	171	59	38	58	34	360
3 oph	262	126	32	33	53	22	266
4 oph	230	149	62	40	31	32	314
5 - 6 oph	342	264	36	62	41	54	457
7 oph et +	561	394	62	154	33	71	714
<b>TOTAL</b>	<b>1863</b>	<b>1293</b>	<b>354</b>	<b>382</b>	<b>333</b>	<b>263</b>	<b>2625</b>
		Nb orthos	1647	Nombre	AMO	978	

Les aides de chaque cabinet ont été décomptées par taille de cabinets

# Annexe 4 : estimation au plan national du nombre total d'aides en Ophthalmologie (hors hôpitaux) et par taille de cabinet

Nombre d'Ophthalmologistes par taille de cabinet	Estimation nombre OPH par taille de cabinet *	Orthoptistes salariés	Orthoptistes libérales	Infirmiers salariés	autres AMO	Opticien	Total aides de cabinet
1 oph	1 662	732	399	213	453	194	<b>1991</b>
2 oph	752	428	148	95	145	85	<b>902</b>
3 oph	488	218	55	57	92	38	<b>460</b>
4 oph	368	236	98	63	49	51	<b>498</b>
5 - 6 oph	523	404	55	95	63	83	<b>699</b>
7 oph et +	527	370	58	145	31	67	<b>671</b>
<b>TOTAL 2022</b>	<b>4 320</b>	<b>2389</b>	<b>814</b>	<b>668</b>	<b>833</b>	<b>517</b>	<b>5222</b>
* Hors remplaçants et retraités actifs sans exercice fixe (base SNOF)		Nb orthos	3203	Nb AMO		2 019	

Application du ratio défini à l'annexe 2

- **Le nombre d'aides dépasse dorénavant le nombre d'ophtalmologistes**  
 → Les aides non-orthoptistes représentent déjà plus du tiers du total (38 %)

# Annexe 6 : confrontation des chiffres d'orthoptistes salariés de notre enquête avec certaines données officielles

## Chiffres officiels démographie des orthoptistes

(sources Drees, CNAM)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs totaux (Adeli)	3 311	3 480	3 655	3 826	4 016	4185	4409	4643	4876	5185	5506	5863	6256	6650	7050	7450
Libéraux (SNIR)	1 908	1 975	2 071	2 144	2 202	2270	2321	2381	2526	2645	2747	2853	3000	3150	3300	3450
Salariés non Hosp.	1076	1151	1205	1273	1349	1436	1531	1659	1692	1843	2036	2254	2459	2640	2840	3040
Total salariés exclusifs	1 403	1 505	1 584	1 682	1 814	1915	2088	2262	2350	2540	2759	3010	3256	3500	3750	4000
Salariés Hospitaliers (Adeli)	327	354	379	409	465	479	557	603	658	697	723	756	797	860	910	960

### Hypothèses

salariés hospitaliers : + 50/an

libéraux (SNIR) : +150 à partir de 2022

effectifs totaux : + 400 à partir de 2023 (10 % de pertes entre 1ère année et activité prof + 50 départs en retraite par an)

Projections

On note une très bonne cohérence entre les chiffres d'orthoptistes salariés hors hôpitaux (2036 en 2020; 2254 en 2021, 2459 en 2022) et notre estimation à partir de notre enquête (1982 en 2020, 2166 pour 2021 et 2389 pour 2022)